LABORATOIRE
ESPACES - TRAVAIL
(LET)

Tél : 01 53 72 84 66
Fax : 01 53 72 84 59
Mél :
let@ paris-lavillette.archi.fr
Site : www.let.archi.fr

La mesure des activités d'architecture : Problèmes, enjeux et perspectives.

mars 2008

LET – Olivier Chadoin, Thérèse Evette

Avec la collaboration de Mathilde Silvan

DAPA, Ministère de la Culture et de la Communication

ECOLE
NATIONALE
SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE
DE PARIS
LA VILLETTE

144
Avenue
de Flandre
75019 Paris

DAPA – Ministère de la Culture et de la Communication –
Sous direction Architecture et Cadre de vie
Subvention 00110884/10885 du 12 juin 2008.

Remerciements

Un travail sur les statistiques économiques et sociodémographiques ne peut-être mené à bien sans la collaboration des différents acteurs concernés par la production de ces données.
Aussi, nous tenons à remercier particulièrement l'équipe de la sous-direction de l'Architecture et du cadre de vie, DAPA.
Nous remercions également la sous-direction de l'enseignement et de la recherche, le Cnoa, ainsi que tous les interlocuteurs des différentes organisations citées ici qui ont bien voulu répondre à nos questions et nous fournir les données de base de ce travail.

La mesure des activités d'architecture : Problèmes, enjeux et perspectives

SOMMAIRE

Rappel de la commande et de ses enjeux 4

Contexte de travail et enjeux généraux 5

1. Approches sociodémographiques des architectes 7
   - Le dénombrement : un enjeu fondamental 7
   - Les modes d'exercice : quelles sources, quels indices ? 12

2. Les données du CNOA : une base de travail incontournable 14
   - Les agences d'architecture : l'individu et l'unité de production 15
   - Lieux d'exercice : une analyse à approfondir 16
   - Age : le vieillissement des architectes inscrits 17
   - Sexe : La poursuite de la féminisation 18

3. Approches économiques 21
   - L'architecture dans les marchés de la construction 22
   - Les architectes dans le marché de l'emploi 31

4. Vers un dispositif de production des données : difficultés, enjeux, perspectives 33
   - Constats sur les données existantes 33
   - Travailler à partir de sources éclatées et assurer une continuité 35
   - Propositions pour la mise en place d'un dispositif de production des données 36

Annexes
   - Bibliographie commentée 40
   - Sigles et définitions 44
   - Contacts et données 47

Rappel de la commande et de ses enjeux

La Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA-Ministère de la Culture et de la Communication) ayant la volonté de s'engager dans la mise en place d'une démarche d'observation régulière de la profession d'architecte a confié au LET-ENSA Paris La Villette la mission de réaliser un état des lieux et un diagnostic sur la production des statistiques et des données socio-économiques concernant cette profession.
L'objectif premier de la DAPA et du Ministère de la culture est de rassembler et coordonner les données produites par différents organismes (MAF, CNOA, DAEI…) afin d'obtenir des séries longues permettant de suivre les évolutions de la profession d'architecte et d'assurer le suivi de cette population.

Cette mission repose sur 3 moments :

- la réalisation d'un état des lieux et diagnostic ;
- une réflexion commune avec la sous-direction de l'Architecture et du cadre de vie ;
- la proposition de dispositif méthodologique de production de données.

Le présent document reprend et synthétise les travaux de ces trois moments. Fruit d'une enquête sur les données existantes et d'une réflexion sur celles-ci avec la sous-direction de l'Architecture et du cadre de vie, DAPA, il présente un état des lieux et identifie le type de données concernant les architectes qui sont, ou ont été, produites ainsi que les producteurs et les mécanismes de production de ces dernières. Il s'agit d'établir la cartographie des données disponibles, qu'elles soient produites par des institutions ou l'aient été par des recherches plus ponctuelles. Cet état des lieux devra ensuite aboutir à la création d'une liste des indicateurs pertinents à recueillir et/ou à construire par croisement ou demandes spécifiques auprès des producteurs de données concernés.

In fine ce document fournira à un guide pour évoluer dans les données sur la profession d'architecte, sur leur recueil, traitement et exploitation.

Cette étape comprend donc :

- la réalisation d'un état des lieux des données existantes capable de repérer les « trous » de connaissance au niveau des productions régulières des institutions et des études existantes ; Identification des données, de leur nature, leur source, leur périodicité, leur support et leur état (séries à reconstituer notamment) ;
- le diagnostic sur le travail d'élaboration nécessaire pour exploiter les données brutes ;
- un questionnement sur les indicateurs et découpages de données : à la fois du point de vue de leur pertinence et du point de vue de la continuité des séries statistiques (de sorte à permettre des analyses diachroniques) ;
- le repérage des indicateurs à construire afin à pouvoir couvrir de nouveaux champs de connaissance relevant des enjeux actuels de l'évolution de la profession d'architecte ;
- un état des contacts avec les institutions productrices de données.

Contexte de travail et enjeux généraux

La production statistique est un enjeu professionnel. La représentation qu'une profession donne à travers elle est essentielle. Or actuellement non seulement les uniques statistiques disponibles sont relativement anciennes (2000 pour les plus récentes) mais elles sont majoritairement le fait de l'Ordre des architectes. Or l'institution ordinale ne dispose que de données concernant les inscrits sur ses tableaux et ne considère pas tous les indicateurs. De plus, les récentes enquêtes entreprises par l'Ordre des architectes procèdent plus de la logique du sondage et du test de satisfaction que dune analyse approfondie, sur la longue durée, des évolutions de la morphologie sociale du groupe professionnel. Ainsi, le CNOA a-t-il développé un « observatoire de la profession d'architecte » (deux éditions en 2005 et en 2008) avec l'aide de l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique et d'études de marchés). Ce dernier est construit sur un échantillon d'environ 812 architectes et non sur une exploitation de la base de données des inscrits à

l'Ordre des architectes. En dépit de ses limites liées à la présence de nombreuses « questions d'opinion[1] » et au caractère déclaratif des réponses sur certains items comme le « salaire mensuel » ou « la part d'activité à l'étranger » ou encore la part de l'activité en « public/privé », la démarche revêt cependant un intérêt complémentaire des connaissances construites sur des indicateurs plus objectifs et le CNOA la poursuit.

Un autre aspect de taille est cependant encore à noter : d'une part ces données portent sur la population des architectes inscrits à l'Ordre, d'autre part les questions posées s'adressent principalement à des professionnels exerçant dans le champ de la maîtrise d'œuvre, de surcroit des chefs d'agence. Aussi, la question de la « diversification » des modes d'exercice et des fonctions professionnelles exercées par les architectes reste peu éclairée. Or, déjà en 1995 une enquête estime l'écart entre le nombre d'inscrits à l'Ordre et le nombre réel d'architectes à environ 12 000 individus (27 000 inscrits pour une population totale estimée d'environ 40 000). Cette « diversification » est donc non seulement un fait attesté, même si elle ne revêt pas pour tous les professionnels la même signification, mais elle est aujourd'hui même encouragée par la Direction de l'architecture et la conception de l'enseignement qu'elle porte. De même, il est aujourd'hui difficile de différencier les divers types de missions (conseils, études, programmation…) que réalise une même agence. Enfin, on le verra, la question de la mesure du salariat des architectes est elle-même malaisée.

Un tel constat invite donc à affiner la production des statistiques démographiques et économiques de ce groupe professionnel, en dépassant le seul cadre des données ordinales. Cela non seulement au niveau du recueil des données concernant la population inscrite à l'Ordre, dont il faut faire apparaître la diversité des missions et des modes d'exercice, mais aussi au niveau des architectes qui exercent dans d'autres secteurs que celui de la maîtrise d'œuvre (CAUE, fonction publique d'Etat et territoriale, conseils et études, maîtrise d'ouvrage…) pour lequel l'inscription à l'Ordre n'est pas une obligation. C'est donc tout à la fois la diversification des *métiers* et des *missions* qu'il convient de cerner, c'est à dire à la fois la « diversification » et la « multipositionnalité » des membres de ce groupe professionnel.

Une telle exigence engage bien évidemment à faire l'état des lieux des données existantes mais aussi la capacité à en créer ou générer de nouvelles, et enfin et surtout, à mettre en place et en synergie un réseau de chercheurs capable de « faire parler » ces données en les rapportant à des éclairages qualitatifs. C'est en ce sens que chaque élément statistique est ici abordé non seulement du point de vue *technique* (la

[1] On différencie classiquement dans les sondages les questions dites d'opinion ou de représentation qui renvoient à la conception que les individus ont des choses (Estimez vous que vous êtes, très, assez ou pas du tout de votre situation professionnelles ?) et les « questions de fait » qui portent sur des pratiques (Au cours des douze derniers mois avez-vous suivi une formation ?).

production chiffrée et sa pertinence) mais aussi du point de vue *réflexif*, c'est-à-dire en situant la production des données par rapport à ses enjeux sociaux et professionnels[2].

1. Approches sociodémographiques des architectes

La première des nécessités mais aussi des difficultés concernant l'observation de la profession d'architecte est d'en définir les caractères socio-démographiques. C'est à dire à la fois le nombre des professionnels mais aussi la structure de cette population (mode d'exercice, âge, sexe…). De ce découpage *a priori* seulement descriptif dépend en effet la justesse de toutes les autres analyses (économiques, par croisement, etc.).

1.1. Le dénombrement : un enjeu fondamental

Compter le nombre d'architectes français ne peut se limiter à une simple opération descriptive. Cette opération renvoie en effet aussi à des enjeux généraux et politiques quant à l'évolution de la définition du « métier d'architecte », comme les débats sur la question de la « diversification » ont pu l'illustrer dans le courant des années 1990. A ce niveau la notion de profession pose problème : elle impose l'image d'un groupe unitaire et stable alors que dans les faits et les pratiques, comme d'ailleurs pour d'autres professions, les contours de ce groupe sont toujours en évolution et en discussion. C'est-à-dire, pour reprendre le propos de Claude Dubar[3], une profession qui n'est ni « séparée », ni « établie », ni « objective », ni « unifiée ». A l'inverse, elle réalise un *travail* social continu d'entretien de la « croyance en ses compétences » pour poursuivre son existence sur le modèle d'une profession et conserver les ressources sociales qui sont attachées à cette dénomination[4].

Une solution simple est en effet de s'en remettre aux données enregistrées par l'Ordre des architectes (CNOA), dont la base est très bien renseignée et mise à jour annuellement. C'est la voie qui a été privilégiée jusqu'ici. Ainsi, les seuls architectes comptabilisés sont les inscrits aux tableaux de cette institution, c'est à dire, depuis 1977, essentiellement ceux qui sont soumis à l'assurance professionnelle

[2] Il n'existe en effet pas de chiffres « descriptifs » au sens où la production statistique à toujours partie liée avec des enjeux sociaux comme l'illustre par exemple les querelles sur les chiffres de l'emploi et du chômage.
[3] Cf. *Sociologie des professions*, 1998, A. Colin, coll. U, pp. 247-248.
[4] Voir sur ce point la notion de « travail professionnel » qui justement propose de décrire le travail social d'entretien de la forme sociale de la profession. Cf. Olivier Chadoin, *Etre architecte : les vertus de l'indétermination, de la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, PULIM, 2007.

liée à la maîtrise d'œuvre. Ils seront donc pour l'essentiel dirigeants ou salariés (pour partie) des agences d'architecture. Autrement dit ces données permettront d'accéder à la représentation statistique du mode d'activité dominant des architectes : celui de l'exercice de la maîtrise d'œuvre et de la conception de projet dans le champ des agences (libéraux, associés, groupements). Ainsi les modes d'exercice des architectes non inscrits à l'Ordre qui exercent soit dans la maîtrise d'œuvre sans engager leur responsabilité civile professionnelle, soit dans des champs d'activité plus ou moins connexes (études urbaines, enseignement ou recherche, service d'urbanisme des villes, assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage, agence d'urbanisme…) sont sous-représentés car la plupart ne sont pas inscrits à l'Ordre.

Une telle optique pose problème à deux niveaux : statistique et politique.

Au niveau statistique, la comparaison entre l'évolution du nombre « d'architectes inscrits à l'Ordre » (2006) et de la « population professionnelle totale estimée » (INSEE, RGP 1999) montre que si les effectifs ordinaux augmentent, il reste quand même une population importante (et en augmentation) qui n'est pas inscrite aux tableaux de cette institution. Parmi cette population on trouve bien sûr les diplômés qui ont définitivement quitté le champ de l'architecture mais aussi ceux qui exercent dans des structures de maîtrise d'œuvre et ceux qui ont investi d'autres places dans le monde de la production architecturale et urbaine sur la base de leur diplôme (conseil, programmation, assistance à la maîtrise d'ouvrage, que ce soit d'ailleurs dans la sphère publique ou privée) et qui contribuent à la présence de la discipline, ou de la compétence architecturale, dans le champ de la commande et de la diffusion auprès du public. Ces derniers ne sont en fait pas, sauf exception, comptabilisés dans les données de l'Ordre des architectes puisque leurs pratiques, si elles engagent une compétence architecturale, sortent de la définition de la « maîtrise d'œuvre traditionnelle[5] ». Titulaires du diplôme d'architecte DPLG, ENSAIS ou ESA, ces architectes n'ont pas l'obligation de s'inscrire à l'Ordre pour exercer leur métier mais ils peuvent le faire pour avoir le droit de porter le titre d'architecte.

Au niveau politique ensuite dans la mesure où le fait de mettre l'accent sur les seuls inscrits à l'Ordre des architectes conduit à minorer voire à passer à côté des mécanismes de changements ou d'évolution du groupe professionnel d'une part et, d'autre part, à entretenir l'idée que l'exercice de la maîtrise d'œuvre traditionnelle est l'exercice le plus valorisé et légitime (dans la mesure où c'est aussi le plus visible). Cela

[5] Ils ne sont par conséquent pas obligatoirement inscrits à l'Ordre comme le prévoit le cadre de la loi de 1977 sur l'architecture

même alors que la Direction de l'Architecture et du Patrimoine affirme que les écoles forment « aux métiers de l'architecture » et préparent à « des domaines d'intervention diversifiés[6] ».

Graphique 2. Nombre d'architectes inscrits à l'Ordre et population professionnelle totale

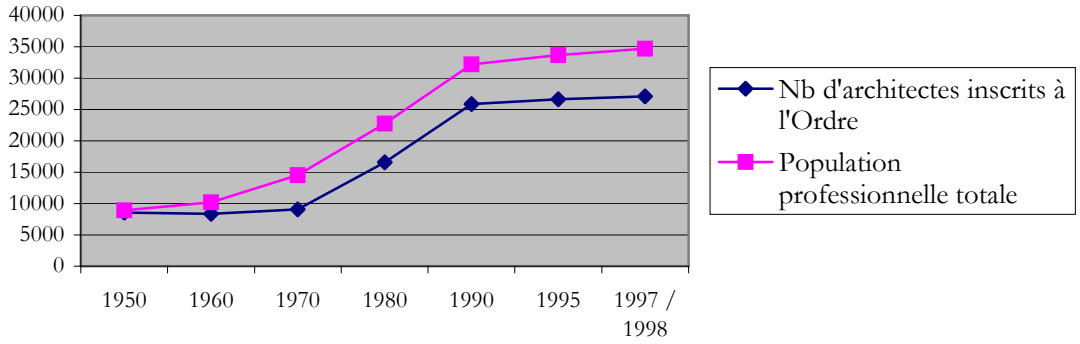

Années	**Nb d'inscrits à l'Ordre (A)**	**Nb Total d'architectes (B)**	**Solde[7] (B – A)**
1950	8566	8904	338
1978	12461	20653	8192
1981	18765	23894	5129
1997	26970	34685	7715

Si l'on sait que le nombre d'inscrit à l'Ordre est en 2007 de 29 416 et que le nombre des diplômés des écoles d'architecture (hors ESA et Ensais[8]) est de plus de 17000 pour la décennie 1998-2007, on voit que

[6] Cf. Le Guide des formations aux métiers de l'architecture, DAPA, 2005, explique « qu'un architecte peut donc intervenir dans les domaines suivants : la conception et la réalisation de bâtiments, la gestion et le suivi de chantiers, l'entretien, la réhabilitation, la transformation et l'agrandissement de bâtiments, la sécurité des constructions, la décoration intérieure ou extérieure d'un bâtiment, la programmation, le montage d'opérations, la conception et l'aménagement d'espaces publics, les études d'impact et environnementales, l'enseignement et la recherche, le conseil aux collectivités territoriales, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage privée, l'expertise auprès des tribunaux, le paysagisme, l'urbanisme, le design, l'infographie et les nouveaux médias, la scénographie, l'architecture navale, les métiers de l'organisation et de la communication, etc. » et ajoute que « Le mode d'exercice des architectes reste majoritairement libéral, avec une augmentation des architectes exerçant en société par rapport aux individuels. Les autres se répartissent entre les agents publics de l'Etat (…) ou des collectivités territoriales, les salariés, les architectes exerçant à l'étranger et les architectes sans activité. »

[7] Etabli d'après le recoupement des données du CNOA-OEA *Bilan 2000, p. 51,* (colonne 1) et des estimations de population professionnelle totale (colonne 2, c'est-à-dire « du nombre total d'architectes susceptibles d'exercer en France ») réalisée par le GRESA (Jacques Allégret, Ecole d'architecture de Paris Villemin) pour la Direction de l'architecture – Ministère de la culture (DAPA). Ne sont pas considérés dans ces estimations les détenteurs d'un diplôme étranger (411 en 1997, ce qui porterait la population totale à 35 100 pour l'année 1998).

[8] Le nombre de diplômés par an est de l'ordre de 200 pour l'ESA et d'une vingtaine pour l'Ensais, ce qui donnerait un peu plus de 2000 diplômés supplémentaires sur 10 ans.

l'écart entre les inscrits et la population professionnelle totale demeure aussi large. Même si l'inscription à l'Ordre n'intervient en général que plusieurs années après l'obtention du diplôme, rapprocher les courbes des DPLG et des nouveaux inscrits à l'Ordre est significatif.

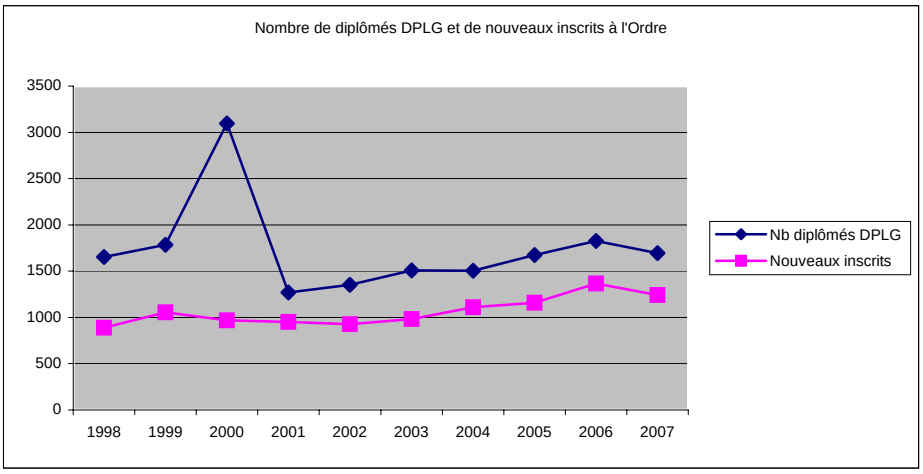

Source : LET-CNOA-DAPA, 2007

On peut notamment remarquer que le pic de diplômés de l'année 2000 correspondant à la fin des études en 5 ans n'a pas provoqué un pic d'inscription à l'Ordre dans les sept années suivantes. Une large part de ces architectes exerçaient ainsi semble-t-il leurs activités depuis plusieurs années déjà et n'ont pas modifié leur mode d'exercice suite à l'obtention du diplôme. L'écart se maintient donc entre la population ordinale et la population professionnelle totale.

➢ Profession ou activités : quelle base d'observation ?

Reste cependant une question de méthode : comment dénombrer les architectes qui ne sont pas inscrits à l'Ordre ?

Une première piste peut être trouvée dans l'exploitation des données de l'INSEE *sur* deux niveaux distincts : d'une part avec le Recensement Général (RGP) qui recense des individus se déclarant architectes dans l'ensemble de la population, d'autre part les données concernant les entreprises d'architecture recensées avec le code NAF. Ces données sont d'ailleurs aujourd'hui celles retenues comme base par la DCASPL qui en assure avec l'INSEE l'exploitation pour les « activités d'architecture ». Donc d'un côté un recensement d'individus et de l'autre un recensement d'entreprises comprises dans une classe d'activité. Cette dernière qui disposait depuis 2003 d'une classe « activités d'architecture » 74.2A, modifiée en 2008 (7111Z) de façon un peu plus restrictive, comprenant actuellement : « la conception de projets architecturaux », « la conception de bâtiments et l'établissement de plans architecturaux », « l'urbanisme et la conception paysagère », « les activités de conseil en matière

d'architecture » et « les agences d'urbanisme ». Cette nomenclature est celle qui est actuellement utilisée par la DCASPL pour l'observation des activités d'architecture. Sont ainsi recensés par la DCASPL, pour l'année 2006, 22659 architectes actifs.

Quant aux recensements des individus « architecte » la définition du RGP relativement extensive explique un décalage vis-à-vis du recensement réalisé par le CNOA. Ainsi lorsque le CNOA recense en 2000, 27 030 architectes, l'INSEE en recense en 1999, 36 000 (salariés et libéraux). De plus, l'utilisation de cette méthode pose encore quelques problèmes : d'une part la périodicité (données les plus récentes datant de 1999 et pas de données exhaustives avant 2009), d'autres part l'hétérogénéité de la catégorie « activités d'architecture » qui ne permet pas de distinguer très clairement les modes d'exercices (salariés, libéraux…) et les positions (maîtrise d'ouvrage, agence, fonction publique…)[9].

Certes il est possible d'envisager d'autres pistes, comme le proposait en son temps le bureau d'étude « Geste » (1998), telle que l'extrapolation à partir du nombre de diplômés, mais celle-ci s'avère encore bien trop aléatoire, car elle suppose de connaître les positions d'activités occupées par ces diplômés.

La principale et la première des difficultés à laquelle se heurte le dénombrement exhaustif des architectes est donc l'hétérogénéité des sources et/ou l'insuffisance d'une source unique. D'un côté, les sources sont très nombreuses et incompatibles du point de vues des définitions de l'activité des architectes, de l'autre la piste unique de l'Ordre des architectes et bien renseignée et sûre mais elle ne rend compte qu'imparfaitement des évolutions de l'activité et des métiers de l'architecture.

La seconde difficulté forte à laquelle se heurte la volonté de dénombrer les architectes est la variété des modes d'exercice de cette profession par un même individu, c'est-à-dire les différentes activités d'architecture que peut réaliser un architecte « en même temps » ou « dans le temps » (au cours de sa carrière). Au surplus, le terme architecte lui-même, engage une conception unifiée de la profession.

Autrement dit, il existe chez les architectes une diversité d'exercices voilée par une représentation statistique dominante (celle de l'exercice libéral et de la maîtrise d'œuvre). Pour exemple, un même individu peut-être enseignant, maître d'œuvre, et architecte conseil en CAUE (en même temps ou au cours de sa carrière). Ainsi, la Direction du Commerce, de l'Artisanat des services et des Professions Libérales (DCASPL) relève qu'en 2004 sur 20 409 architectes chefs d'entreprise (libéraux ou associés) 1086 sont des « polyactifs[10] ».

[9] Il faut cependant noter ici, on y reviendra plus loin, l'intérêt d'utiliser la source que constitue les notes de « l'observatoire de l'emploi culturel » de la DEPS du Ministère de la culture qui permettent de rapporter les données concernant les architectes (selon l'exploitation de l'enquête emploi de INSEE) à l'ensemble d'un secteur. Cf. *« L'emploi dans les professions culturelles en 2004 d'après l'Enquête Emploi de l'INSEE »*, série « Données de cadrage », n°45, mai 2006.

[10] Cf. le très complet rapport sur « L'économie générale des entreprises libérales », 2006, qui présente l'avantage de recouper un certain nombre de données d'autres types d'activités libérales qui sont comparées à celles des

Le constat est clair : d'une part l'établissement d'un observatoire de la profession d'architecte sur la seule base des données du CNOA est insuffisant mais le cumul et la combinaison des données des sources hétérogènes est aujourd'hui impensable compte tenu des écarts de définition des différentes sources.

Reste donc à explorer deux pistes, à notre sens complémentaires :

- Compléter le recensement basé sur l'idée de *profession* par un recensement basé sur l'idée d'activité en présentant par exemple un dénombrement des architectes à partir de segments de population définis comme des « classes d'activité » ;
- abandonner l'idée d'une « mise en accord » des définitions des différentes institutions productrices de statistiques, mais au contraire faire contribuer celles-ci à un éclairage différent et complémentaire sur les différentes formes d'activité du métier d'architecte. Autrement dit, privilégier la constitution de l'observatoire sur la base d'une méthode graduelle et itérative (par rapprochements et contacts successif avec les données et les institutions qui les produise) plutôt que planifiée (selon une volonté de base d'unification des sources et données).

1.2. Les modes d'exercice : quelles sources, quels indices ?

Selon les éléments dégagés dans la partie précédente la saisie par mode d'exercice et/ou type d'activité devient une base d'observation. Elle renvoie à la nécessité de tenir compte d'une série d'enjeux dont :

- le dénombrement des architectes salariés et le repérage de leurs lieux d'emploi ;
- la compréhension des mécanismes de pluriactivité ou de double exercice des architectes ;
- la veille sur l'évolution des formes d'exercice de la profession d'architecte.

A ce niveau, la nomenclature du CNOA, relativement stable dans le temps, est une bonne base de saisie de l'activité des *architectes inscrits*. Elle ventile les activités selon 6 classes dont l'effectif est le suivant en 2007 :

architectes (la base de définition retenue est celle de l'INSEE et non celle du CNOA). Cf. www.pme.gouv.fr/economie/entreprises/ch-avert.htm

Mode d'exercice	Nombre d'inscrits (2007)
Libéral	15 990
Associé	8 474
Salarié	1 099
Fonctionnaire	1 044
Sans activité RCP[11]	2 451
Exercice étranger	358
TOTAL INSCRITS	**29 416**

Source : Let-Cnoa, 2008.

Pour autant, il faut ici se souvenir que l'inscription sous un mode d'exercice peut en quelque sorte en cacher un autre dans la mesure où la pluriactivité reste un phénomène mal connu. En effet le classement établi plus haut se fait en ne retenant, parmi les modes d'exercice déclarés que celui qui arrive en tête dans l'ordre des rubriques figurant dans le tableau. Ceci conduit à légèrement surévaluer les premières catégories sur les suivantes. Les données CNOA indiquent le nombre d'architectes cumulant plusieurs modes d'exercice professionnels : 1420 en 2007, soit environ 5% des inscrits, mais il s'agit essentiellement d'exercice conjoint en « libéral et associé » (1918) et « salarié et associé » (247) témoignant d'un double statut juridique, sans qu'on puisse savoir dans quelle mesure il s'agit d'activités différentes. Les rubriques de cumul « Libéraux et salariés » (97), « Libéraux et fonctionnaires » (121) ou « Associés et fonctionnaires » (37) livrent cependant un indice de cette pluriactivité, même si elles comptent un moindre nombre d'architectes.

Le cumul est évalué à 1 086 individus selon l'enquête emploi de l'INSEE et la DCASPL en 2004. Néanmoins, la base INSEE ne permet pas d'aller au-delà de la distinction « salarié/libéral » et ne rend donc pas compte dans le détail des différents modes d'exercice.

Par ailleurs s'est développé un contrat de « collaborateur libéral » correspondant à la situation d'un architecte libéral employé à long terme et qui développe par ailleurs ses projets personnels[12]. Ceci fait écho au phénomène de sous-traitance régulière ou ponctuelle intervenant entre les agences d'architecture.

La question du cumul et de la pluriactivité conduit à s'interroger sur l'existence d'un emploi principal se distinguant d'un emploi secondaire, ou d'un ensemble d'activités de poids variable selon les années ou le parcours professionnel. Or la donnée emploi principal/secondaire n'est renseignée que dans les enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés architectes, et donc sur un effectif restreint. Ces enquêtes permettent une approche plus fine de la pluralité des modes d'exercice et de la pluriactivité. Elles sont menées périodiquement par certaines écoles d'architecture, notamment celles de Grenoble Lyon et Saint-

[11] Sans activité engageant la responsabilité civile professionnelle (RCP). Créée en 1992 comme celle de l'exercice à l'étranger, cette rubrique était jusqu'à présent intitulée "sans activité", ce qui prête à confusion avec l'inactivité, alors que les architectes ici répertoriés peuvent exercer une activité n'engageant pas leur RCP. C'est pourquoi nous adoptons cette dénomination plus précise correspondant aux procédures d'enregistrement au tableau de l'Ordre.

[12] Dossier « Architecte : une pratique en question », *D'Architectures*, avril 08.

Étienne (les écoles de Montpellier et Clermont-Ferrand en réalisent également). Une enquête nationale regroupe les données d'un plus grand nombre (en 2005 14 écoles et 1310 répondants). Ces enquêtes relèvent notamment le type de structure où s'exercent l'activité principale et l'activité complémentaire éventuelle (14 rubriques) ainsi que les domaines d'activité (14 rubriques)[13].

Plus fondamentalement demeure la difficulté de dénombrer les salariés exerçant dans le champ de l'architecture : d'une part les salariés répertoriés à l'Ordre ne sont pas tous architectes, d'autre part les salariés architectes inscrits ne représentent qu'une part des architectes salariés : ceux qui en ont l'obligation par leur fonction dans la maîtrise d'œuvre ou qui le souhaitent pour porter le titre. D'autres sont inscrits sous la rubrique « Sans activité » mais n'exercent pas la maîtrise d'œuvre. Ceci interroge sur la pertinence de l'intitulé de la rubrique, puisque ces architectes exercent bien « une » activité qu'il s'agit de mieux connaître car elles correspond à l'évolution des formes d'exercice de la profession d'architecte. L'intitulé « port du titre » est d'ailleurs parfois employé et correspond mieux au droit qui est octroyé par cette inscription à l'Ordre. Les enquêtes d'insertion professionnelle adoptent la distinction « dans » et « hors maîtrise d'œuvre ». Parmi ces architectes qui se déclarent hors maîtrise d'œuvre on trouve probablement à la fois des salariés et des libéraux, notamment dans le secteur de l'urbanisme, sans en connaître la proportion. On ne connaît pas non plus les organismes employeurs des « Salariés » ni des « Sans activité ». Pour les premiers, ces données ont été renseignées entre 1984 et 1991, selon les catégories instituées par la loi de 1977[14]. Sur cette période les salariés d'agence d'architecture représentaient 70% de l'effectif de la rubrique.
L'enjeu de l'étude approfondie des modes d'exercice est à la fois de saisir les modes d'organisation des activités professionnelles et le marché de l'emploi que ces dernières constituent pour les architectes diplômés, « dans » et « hors » maîtrise d'œuvre.

2. Les données du CNOA : une base de travail incontournable

S'agissant des agences d'architecture, les données produites par le CNOA restent évidemment fondamentales. Au surplus, celles-ci sont annuellement renseignées, stables dans leurs saisies et enregistrées sur un logiciel permettant une grande variété de tris et de croisements. A partir de ces

[13] DAPA, *Le bulletin de l'observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle* n° 3 mars 2007 (Résultats de l'enquête 2005) ; Ensa de Grenoble, Lyon et Saint-Etienne, *Le devenir professionnel des diplômés en architecture des écoles de Grenoble, Lyon et Saint Etienne*, 3ème enquête 2005, Observatoire régional 2006.
[14] Etat, collectivités locales dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, salarié d'architecte ou d'une société d'architecture, d'une personne physique ou morale de droit privé construisant pour son compte exclusif, d'une SICAHR (habitat rural), autres, notamment enseignants (Cnoa, *Architectes Bilan 2000*).

données, et dans un premier temps, il est possible de réactualiser l'analyse de la profession telle qu'elle a pu être menée par l'observatoire de l'économie de l'architecture jusqu'en 2000 (données de 1994 pour le versant économique ou 1997, pour le versant socio-démographique) et complétée par la DAPA en 2002 (données socio-démographiques 2000). Toutefois, une réflexion s'impose quant à l'usage de certains indicateurs. Nous présentons donc ici les données du CNOA actualisées tout en pointant les enjeux et les précautions méthodologiques qui s'imposent pour chacun des indicateurs de cette base.

2.2. Les agences d'architecture : l'individu et l'unité de production

Le dénombrement du nombre des agences ou structures se réalise en principe par type : libéral, associés, sociétés… Il permet donc de caractériser avant tout des unités de productions, ou des entreprises, qu'il faut différencier des « professionnels » comme personnes. Les données ordinales enregistrent le nombre d'architectes et le mode d'exercice par architecte, ainsi que le nombre de sociétés (6456 en 2007 en progression de 80,54%), mais le nombre total de structures reste à extrapoler et ne permet pas de connaître leur taille (nombre d'associés, « collaborateurs libéraux » et salariés). On peut en effet exercer individuellement au sein d'une société (sociétés unipersonnelles EURL). Il faut donc distinguer au sein des sociétés répertoriées celles qui sont individuelles ou collectives.
Le nombre de sociétés s'élève à 6 456 en 2007, en progression de plus de 80% entre 1999 et 2007, la majorité sont des SARL suivies des EURL catégories ayant fortement augmenté sur la période, au contraire des SCPA. Ces données peuvent être rapprochées de celles établies pâr la DCASPL pour les activités d'architecture.

Pour cet ensemble de raisons les données ordinales sont précises en ce qui concerne les données sociographiques mais insuffisantes dès lors qu'il s'agit des aspects économiques de l'exercice des architectes. En effet, la question de la mesure et de la compréhension des mécanismes de fonctionnement notamment économiques de la profession d'architecte passe également par une analyse en termes d'unité de production. C'est un écueil récurrent dans l'analyse statistique des professions libérales que de confondre nombre de professionnels et nombre de structures.

➢ L'enjeu est fort, car il pose la question du lien entre type d'organisation et poids économique des unités de production. L'organisation professionnelle et économique des activités d'architecture est marquée en France par la faible taille des agences d'architecture, à la différence de la Grande-Bretagne par exemple. Des indices suggèrent un lien entre l'exercice en société, la plus grande taille des agences, le

nombre de salariés, le chiffre d'affaire, les bénéfices et revenus personnels tirés de l'activité[15]. On peut aussi s'interroger sur le poids des structures de plus grande taille dans les relations professionnelles avec les commanditaires et les partenaires.

Ceci étant, les données de l'Ordre permettent de croiser les modes d'activités avec les variables socio-démographiques (âge, sexe, région). Elles font ainsi notamment apparaître les spécificités des positions des femmes architectes, en progression constante dans les effectifs de l'Ordre, mais plus nombreuses parmi les salariés, les inscrits pour le port du titre et les fonctionnaires que leurs confrères masculins. Elles sont en outre moins nombreuses à s'inscrire à l'Ordre.

Enfin il serait intéressant de croiser les données des nouveaux inscrits avec celles de la date du diplôme et des modes d'exercice pour faire apparaître la durée de l'expérience professionnelle avant l'exercice personnel de la responsabilité de maîtrise d'œuvre (à rapprocher également des données issues des enquêtes d'insertion professionnelle).

- L'enjeu est en effet ici de construire une vision globale des structures économiques de la profession, avec les ressources qu'elle mobilise en termes organisationnels et d'emploi . Cette vision doit intégrer la question du salariat, celle des trajectoires professionnelles et des modes d'exercice.

2.3. Lieux d'exercice : une analyse à approfondir

La mesure et l'analyse des lieux d'exercice des architectes conduit le plus souvent à présenter une cartographie relativement déséquilibrée avec une forte concentration de la population professionnelle en Ile de France. Le constat est toujours vrai aujourd'hui : la région Ile-de-France rassemble 30% de la population ordinale en 2007, en régression légère cependant depuis 1999. On trouve ensuite les mêmes régions que dans la période précédente : Rhône-Alpes et PACA, puis Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon. Un dernier groupe de régions pèse pour 3 à 4% chacune : Pays de Loire et Bretagne, Nord-Pas de Calais et Alsace. Cette répartition régionale des densités est confirmée par les données sur les activités d'architecture établies par la DCASPL, avec des valeurs cependant différentes, liées à la base différente de calcul[16].

Une exploitation des données régionales croisées avec les autres données (exercice, sexe, âge) permet de savoir si les observations faites en 1998, se confirment, à savoir de légères variations dans la

[15] Le lien entre exercice en société, taille de l'agence et revenu est exprimé dans le sondage Cnoa-IFOP publié sous le titre « Observatoire de la profession d'architecte 2008 ».

[16] DCASPL, Chiffres clefs, 2007.

féminisation[17], l'âge des architectes et les modes d'exercice, tous domaines qui permettaient de caractériser les « profils » des différentes régions[18], ceux-ci pouvant être mis en rapport avec des modes d'organisation spécifique de l'exercice professionnel.
Il serait intéressant de rapprocher ces données d'une part du PIB et du revenu par habitant et ainsi que des activités du BTP des régions et, d'autre part, du nombre de diplômés issu de chacune d'elle. Le rapprochement des données de la MAF qui répertorient les travaux réalisés par les architectes hors de leur de leur région d'exercice permettrait de préciser l'aire d'influence des régions sur le territoire national et les compensations partielles qu'elles opèrent à la faible densité d'architectes installés..

- L'enjeu d'une exploitation détaillée des données du CNOA et de son croisement avec d'autres sources est en effet d'appréhender la présence inégale des architectes dans les activités d'architecture, mais aussi dans celles de l'urbanisme ou de la diffusion de la culture architecturale, de même que les possibilités pour le public d'accéder à l'intervention de ces professionnels, mais aussi de contribuer à la connaissance des marchés régionaux. Il est aussi de mieux appréhender les modes d'organisation spécifiques de l'exercice professionnel selon les régions

2.4. Age des données détaillées

Les données statistiques du CNOA permettent d'appréhender de façon fine la structure par tranches d'âge de la population ordinale et son évolution. On a ainsi pu noter son vieillissement progressif, tout autant que son renouvellement. connaît un vieillissement régulier. Les tranches d'âge supérieures continuent de progresser fortement depuis bientôt 25 ans.

[17] On notait par exemple en 1998 un taux de féminisation plus fort en Corse, Ile-de-France et Limousin et une sur-représentation des femmes en Ile de France : 43% des inscrites à l'Ordre l'étaient dans cette région, alors que la région regroupait seulement 37% des inscrits de la France entière.
[18] Par exemple, en 1998 en Ile-de-France les tranches d'âge élevées avaient plus de poids que dans les autres régions. Certaines régions réunissaient davantage de salariés que la moyenne nationale : Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie et Franche-Comté.

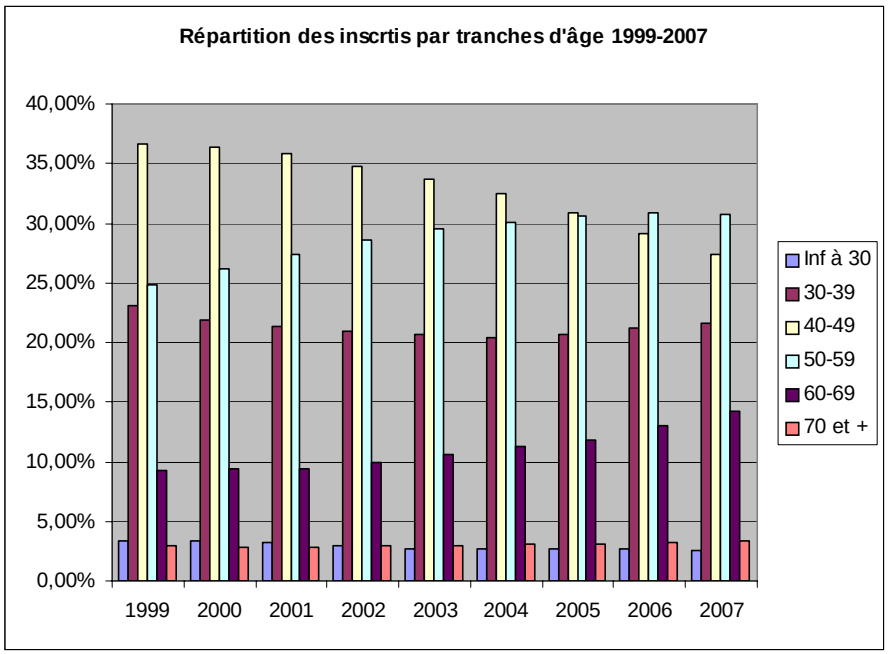

Source : CNOA-LET, 2008.

Ce mouvement peut être étudié plus finement en le rapportant à l'évolution du nombre et de l'âge des nouveaux inscrits à l'Ordre, celui des architectes qui quittent le tableau et des diplômés, ainsi qu'en et en exploitant les données MAF et CIPAV. Son impact selon les modes d'exercice pourrait s'appuyer sur l'exploitation des données d'âge par modes d'exercice établies par le CNOA.
L'ensemble de ces données ne permet toutefois pas de saisir l'évolution des âges de la population totale des architectes qui déborde probablement de 30% les effectifs inscrits à l'Ordre. Si on peut connaître l'âge des diplômés, on ne sait en effet pas s'ils exercent une activité ni quand ils la cessent.

- L'enjeu est ici d'appréhender les conditions de renouvellement et de développement de la profession d'architecte., de mieux cerner l'impact de chaque tranche d'âge dans les modes d'exercice de la profession et de comprendre les liens éventuels entre le renouvellement des populations d'architecte et l'évolution des modes d'exercice, des activités et de leur diversification. Pour cela il est essentiel de pouvoir traiter ensemble les données concernant les populations professionnelles et celles concernant l'activité.

2.5. Sexe : le suivi de la féminisation

Les données sur le sexe des architectes inscrits à l'Ordre permet de suivre sur la longue durée la féminisation lente mais continue de la population ordinale se poursuit : Alors que le nombre d'hommes a

plutôt régressé entre 1999 et 2003 pour progresser ensuite, celui des femmes ne cesse de croître. Elles sont aujourd'hui plus de 6 000 et les hommes 23 373. Leur part dans les effectifs inscrits à l'Ordre est passée de 7,5% en 1983 à 11,70% en 1990, 16,31% en 1999 et 20, 4% en 2007. Ce taux peut être comparé à celui qui ressort de l'enquête de l'ONPL qui indique un taux de féminisation de 36% en 2007 pour l'ensemble des professions libérales[19], mais aussi aux données plus détaillées du rapport de la DIPL de 2001 qui indique un taux de 38,5% de femmes dans les professions libérales, mais seulement de 14,1% dans les « professions techniques », parmi lesquelles les architectes (16,1% de femmes)[20]. Pour cette même année le CNOA compte 17,02 % de femmes parmi ses membres. Cette convergence des chiffres est intéressante à noter, car les modes de calculs sont différents.

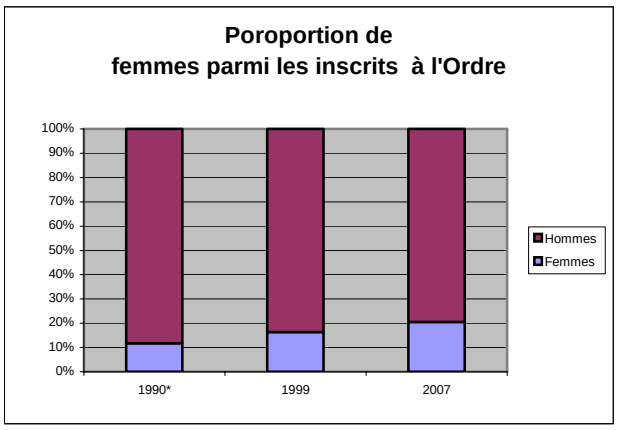

Source : CNOA-LET, 2008.

Le croisement des données permet de confirmer la répartition très inégale dans la pyramide des âges des architectes femmes inscrites à l'Ordre : elles représentent 40,75% des moins de 30 ans en 2007 (38,4% en 1999), mais leur part s'amenuise très sensiblement dans les tranches s'âge supérieures. Leur progression entre 1999 et 2007 est la plus nette parmi les 40/59 ans. Cependant cette pyramide des âges de la population ordinale féminine est sensiblement la même depuis 10 ans. Une analyse plus fine permettrait de savoir dans quelle mesure cela résulte de l'impact "mécanique" du rythme d'entrée des femmes dans la population ordinale ou de trajectoires professionnelles spécifiques, comme par exemple une sortie précoce de la maîtrise d'œuvre après quelques années d'exercice et une présence plus forte parmi les salariés n'engageant pas leur responsabilité civile professionnelle dans la maîtrise d'œuvre ou

[19] Il serait également utile de pouvoir exploiter davantage les données du CNOA des résultats de l'enquête sur les professions libérales concernant les professions techniques et cadre de vie Observatoire national des entreprises de profession libérale, *Enquête socio-économique sur les professions libérales*, juin 2007 (enquête par sondage).

[20] Professions concernées : architectes, agents d'assurance, experts comptables, géomètres experts : 14,1 % de femmes, selon les caisses de retraite, 13,8% selon les organismes professionnels, pour un taux de féminisation global de 38,9% en 2001. Rapport de la DIPL, *L'état de féminisation des professions libérales*, sept 2001.

encore du choix de d'emplois dans les secteurs de la maîtrise d'ouvrage ou l'urbanisme, ce que dont témoignent nombre d'enquêtes quantitatives ou qualitatives.

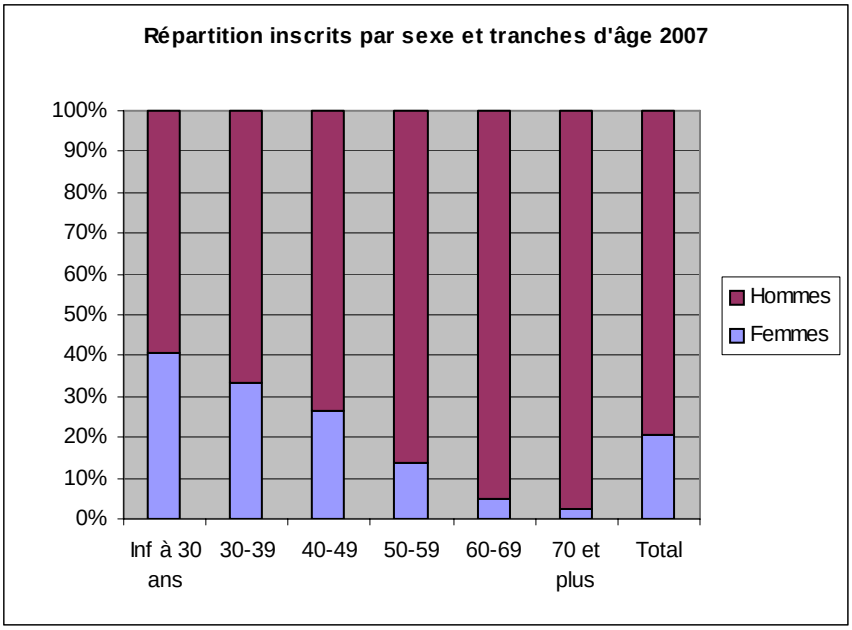

.

Encore une fois le rapprochement avec les données de Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle de la DAPA est nécessaire et fructueux puisque qu'il fait apparaître que la féminisation de la population ordinale est liée à celle des diplômés pour montrer tout en étant de moins grande ampleur. Elles sont donc probablement plus nombreuses que les hommes à contribuer à la diversification du métier d'architecte.

Le croisement de ces données avec les modes d'exercice confirme cette orientation : les femmes sont plus nombreuses parmi les salariés, les fonctionnaires et les « Sans exercice RCP » que les hommes et, en corollaire, moins nombreuses dans les modes d'exercice libéral et associé.

Ces observations rejoignent les résultats de l'enquête de la DIPL de 2001 sur les architectes libéraux exerçant en indépendant ou salarié. Cette enquête exploite les données des organismes sociaux et professionnels et de l'Insee et livre en outre des renseignements très intéressants sur les profils type des hommes et des femmes architectes, à partir d'information sure l'âge, le temps consacré au travail, à la vie familiale, sur la carrière professionnelle, etc. qui font apparaître à la fois la différences et les parallèles entre les deux groupes.

- L'enjeu est de connaître les trajectoires professionnelles spécifiques des femmes et leur spécificité, notamment leur rôle notamment leur rôle dans la maîtrise d'œuvre et la diversification de la profession. Ceci est à saisir au travers les choix des modes d'exercice et le changement d'activité au cours de la vie professionnelle, mais aussi des modalités d'emploi (salariat, durée temps de travail, temps partiel).

Pour conclure sur les données collectées et traitées par le CNOA, elles ne couvrent que partiellement les besoins d'information de part leur périmètre (les inscrits) et leur caractère essentiellement socio-démographique, mais elles offrent de très larges possibilités d'exploitation qui en font une base d'information essentielle. Son intérêt repose également sur l'existence des croisements qui pourront être effectués avec les autres sources, notamment dans le domaine économique. Elles sont par ailleurs susceptibles de s'enrichir à l'avenir pour répondre à une meilleure connaissance des ses membres tant par l'Ordre des architectes, tant au niveau national que régional.

3. Approches économiques

Là encore, comme pour les données du CNOA, celles produites par la MAF sont incontournables. Régulièrement enregistrées et mises à jour elles permettent de mesurer à la fois le poids et l'activité économique de la profession au niveau des marchés de la maîtrise d'œuvre et de cerner l'évolution des types et des segments de marchés investis par les architectes.
Néanmoins, celles-ci concernent les architectes qui sont à la tête d'une unité de production d'architecture (libéraux, sociétés…) et n'exploitent pas les aspects sociodémographiques de leurs adhérents. Ainsi, les données économiques proposées par la MAF concernent-elles une population qui non seulement n'est pas équivalente à celle du CNOA (absence de recoupement des bases de données), mais elles ne présentent qu'une vision macro-économique des travaux des architectes (une mesure d'ensemble de la place des architectes dans les marchés du bâtiment mais pas de mesure par taille des agences, par mode d'exercice, ni par âge…).

De ce point de vue il y a pour l'observation régulière de la profession d'architecte au moins quatre enjeux forts :

- la différenciation des individus et des structures (l'agence comme unité de production économiques d'un côté et les revenus des individus professionnels de l'autre) ;
- la distinction nécessaire entre le marchés des agences (les commandes) et le marché du travail des architectes ; la mesure et la compréhension de la vitalité économique d'un secteur reposant en effet non seulement sur son volume d'activité mais sur sa place et son poids en tant que secteur d'emploi ; (indicateurs chiffre d'affaires, BNC, valeur ajoutée)
- la mise en rapport des données économiques et des revenus des activités d'architecture avec l'évolution du secteur de la construction en général mais aussi avec les caractéristiques des agences (taille, localisation, taux d'emploi…) ;

- enfin, pour saisir concrètement les évolutions du poids économique des activités d'architecture il faut parvenir à en établir la structure, notamment en différenciant et en identifiant les parts respectives prises par la construction (neuve, publique, privée…), mais aussi les activités de conseil et d'étude, et enfin les collaborations avec des pairs ou d'autres professionnels.

3.1. L'architecture dans les marchés de la construction

Comprendre et mesurer le poids économique des activités d'architecture est une préoccupation ancienne et partagée. Elle est aussi un enjeu quant à la représentation de la profession et à la définition de ses stratégies d'investissement.

Toutefois, cette mesure reste difficile. Elle nécessite en effet au moins deux opérations importantes : d'abord de cerner et de différencier les secteurs d'activités de l'architecture selon des critères pertinents (conseil, public/privé, logement/hors logement…) ; ensuite, de passer d'une vision en termes de profession (« architecte ») qui invite à penser plutôt en terme individuels, à une vision en termes d'unité de production ou d'entreprise (« les agences ») qui est plus globale. Toutes les données sont déclaratives. La référence au Cnoa a seulement l'intérêt de rappeler que la part réglementée de la profession ne couvre qu'en partie les activités d'architectes, soit dans le sens de l'INSEE : entreprises ayant des activités d'architecture, soit dans le sens des activités des architectes, en titre ou non, qui ont des activités hors secteur réglementé.

Toutefois il faut signaler que dans son sondage (édition 2008), le Cnoa a consacré une partie à la question de l'économie des agences en essayant d'approcher les domaines de commande, les chiffres d'affaire et revenus d'activités. Ceci fournit donc quelques indices mais dans les limites déjà signalées de la démarche de sondage utilisée.

➢ *Les données disponibles : activités er revenus*

Les données qui permettent actuellement de traiter ces questions sur la base de séries plus exhaustives bâties sur des déclarations officielles (impositions, systèmes d'assurance) sont d'une part celle de l'Insee, lesquelles sont par ailleurs actuellement traitées par la DCASPL dans le cadre de son « observatoire de l'économie générale des professions libérale », et d'autre part celle de la MAF et de la CIPAV.

L'INSEE disposait dans sa nomenclature NAF (code APE) d'une classe « 74.2 A » dite[21] « activités d'architecture » et qui renvoie selon la définition de l'INSEE (2003) aux activités suivantes :

[21] A noter que deux classes sont mobilisées également au niveau du RGP : 312f, pour les « architectes libéraux » et 382b pour les « architectes salariés ».

« L'établissement des projets architecturaux à partir du programme défini par le maître d'ouvrage et l'exercice de la maîtrise d'œuvre, tant en ce qui concerne les bâtiments que les aménagements intérieurs ou extérieurs ; le conseil aux maîtres d'ouvrage pour la définition de leur programme ; le conseil et les études en matière d'aménagement urbain et paysager ; la conduite des opération s de gros entretien dan les immeubles, pour le compte des propriétaires ». En 2008 la nomenclature a été refondue (74.2A entre 2003 et 2008, puis ensuite 7111 Z), et elle comprend désormais sous le terme « activités d'architecture » : « la conception de projets architecturaux », « la conception de bâtiments et l'établissement de plans architecturaux », « l'urbanisme et la conception paysagère », « les activités de conseil en matière d'architecture » et « les agences d'urbanisme ». Autrement dit, la nouvelle nomenclature (dont les données ne sont malheureusement pas encore disponibles actuellement) permet d'approcher plus précisément si ce n'est l'activité des agences d'architecture au sens strict, à tout le moins les contours de l'activité du secteur économique des activités des architectes. Du fait de la refonte de la nomenclature et de l'exclusion des « travaux d'aménagement intérieur » et l'inclusion du conseil à la maîtrise d'ouvrage et activité de programme, on peut gager que les données de l'INSEE produites après 2008 seront un plus fiables pour cerner les activités des architectes**.** On peut notamment espérer que le traitement de ces données réalisé par la DCASPL permette d'ici 2010 d'approcher au moins en termes économiques les données du secteur concurrentiel dans lequel évoluent les agences d'architecture. Reste néanmoins que les changements intervenus dans la nomenclature excluent pour les années antérieures à 2008 la possibilité d'une approche rigoureuse en termes d'évolution.

Code NAF révisé en 2008 - Sous-classe 71.11Z Activités d'architecture : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
71.1 Activités d'architecture et d'ingénierie
71.11 Activités d'architecture
71.11Z Activités d'architecture

Cette sous-classe comprend	**Cette sous-classe comprend aussi**
- la conception de projets architecturaux : conception de bâtiments et établissement de plans architecturaux - l'urbanisme et l'architecture paysagère - les activités de conseil en matière d'architecture	- l'activité des agences d'urbanisme
Cette sous-classe ne comprend pas	
- la construction de maisons individuelles (cf.41.20A) - les activités des consultants en informatique (cf. 62.02A, 62.09Z) - les activités d'ingénierie (cf. 71.12B) - la décoration intérieure (cf. 74.10Z)	

Source : nomenclature INSEE, 2008

A cet égard un rapprochement avec le travail de la DCASPL et l'INSEE permettrait peut-être d'engager un travail plus précis encore sur la nomenclature. Cet organisme collecte en effet sur la base de la définition de la classe « activités d'architecture » de l'INSEE » un ensemble de données concernant l'activité des entreprises libérales[22] : données fiscales (RGI), données sur l'emploi (UNEDIC), fichiers Siren Insee, données des caisses d'assurances (CAMPLIF, CAMPLP).

La MAF, assureur principal des architectes, présente de son côté un ensemble de données établies sur la base des déclarations fournies par les architectes. Celles-ci sont publiées chaque année pour les déclarations à l'année (n - 2). La MAF assurant la majorité des architectes (plus de 90% selon les estimations) et produisant ces informations de façon régulière sans changements de nomenclature, ces données sont incontournables. Elles permettent de saisir :

- les volumes et natures des missions (partielle/complète) ;
- les collaborations avec d'autres professionnels (architectes/non architectes) ;
- les montants des travaux selon leur nature, le type de maître d'ouvrage et la région des chantiers ;
- d'éclairer la place prises par les architectes dans l'économie de la construction dans la mesure où les données sont toujours rapportées à celles de la mesure de l'activité du bâtiment (source FFB) ;
- enfin, d'appréhender les volumes d'activité en les rapportant à l'échelle régionale.

En effet, dès lors que les données de la MAF permettent de saisir le volume d'affaires auquel les architectes ont participé il est possible d'en déduire, comme l'a fait jusqu'en 1998, l'observatoire de la profession, des taux de pénétration de l'activité des architectes dans la construction et d'en suivre les évolutions. S'agissant pour nous ici de reconstituer dans le temps la connaissance de l'activité économique des architectes, elles forment une base forte de l'analyse.

Enfin, concernant les revenus des architectes libéraux qui, rappelons le, ne peuvent plus aujourd'hui être obtenus par le biais du CNOA, les informations des caisses de retraite des architectes sont exploitables : CIPAV, CAMPLIF, CAMPLP. L'enjeu étant notamment de croiser caractéristiques des architectes (âges,

[22] En concertation avec la Commission Nationale de Concertation des Professions Libérales (CNCPL) la définition du périmètre d'observation est la suivante : « est considérée comme libérale, toute personne physique ou morale, exerçant en toute indépendance, à titre individuel ou sous forme sociale, une activité civile par nature, qui s'analyse en une prestation de services à caractère intellectuel exigeant un niveau élevé de connaissances spécialisées et qui implique que la personne physique ou morale exerce son art ou sa science dans le respect des règles d'éthique, de confidentialité et de responsabilité professionnelle ». Cette définition qui est aussi celle de l'INSEE et de la DGI se base donc sur l'activité et non sur le titre, ce qui fonde une différence notable avec l'enregistrement par les organisations professionnelles. Ainsi l'INSEE, la DCASPL et la DGI comprennent comme professions libérales les professionnels indépendants, tandis que les organisations professionnelles comme le CNOA comprennent sous la dénomination « libéral » l'ensemble des professionnels qu'ils soient salariés ou indépendants.

sexes…) et revenus. Ces fichiers qui enregistrent les revenus des professionnels pour le calcul des cotisations, fournissent ainsi une base de connaissance. Toutefois, si la majorité des architectes sont adhérents de la CIPAV, qui de ce fait fournit une base intéressante, il reste que cette dernière n'est pas exhaustive et ne permet pas de produire une connaissance valide pour l'ensemble de la profession. De ce point de vue il faut là aussi s'en remettre aux données produites par l'INSEE et la DCASPL qui, si elles concernent le large secteur « activités d'architecture », présentent l'avantage de regrouper plusieurs sources d'information dont celle des registres fiscaux.

➢ *Les types de commande*

Aborder la structure de la commande faite aux architectes et en établir la structure ne peut-être réalisé actuellement qu'en tenant compte des éléments de différenciation établis pour la connaissance de l'activité de construction. Si en effet l'enjeu est bien de comprendre l'évolution de la place des architectes dans les marchés de la construction au regard des évolutions de ce secteur il est essentiel de conserver comme le propose les données de la MAF ces mêmes éléments de différenciation : maîtrise d'ouvrage publique/privée, secteur résidentiel/non résidentiel, travaux neufs/entretien – amélioration. C'est là un premier niveau de connaissance « macro-économique » qui permet de replacer les architectes dans le monde de la construction et ses évolutions.

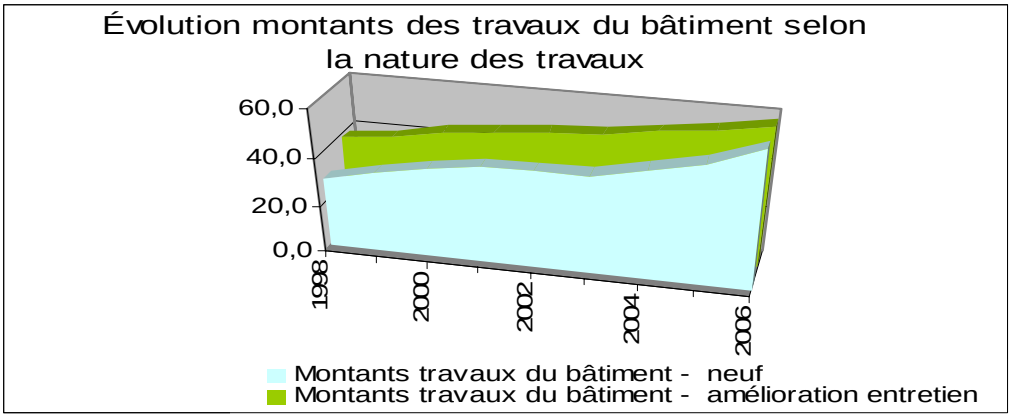

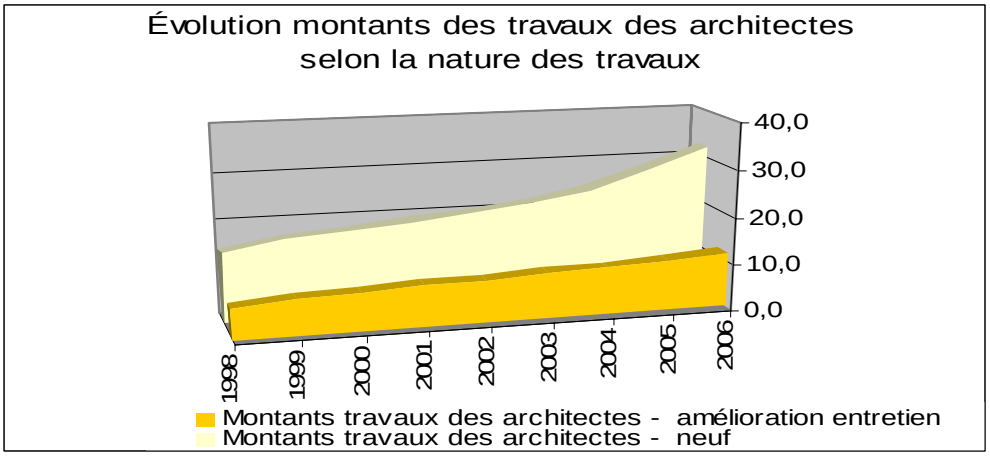

Sources : Let-MAF, 2008-12-04, en euros courants.

Toutefois, cette connaissance peut et doit être affinée, notamment par l'analyse et la compréhension des types d'ouvrages d'une part et des types de missions de l'autre. Là encore, les statistiques de la MAF sont, comme l'illustrent ces graphiques une solide base de travail.

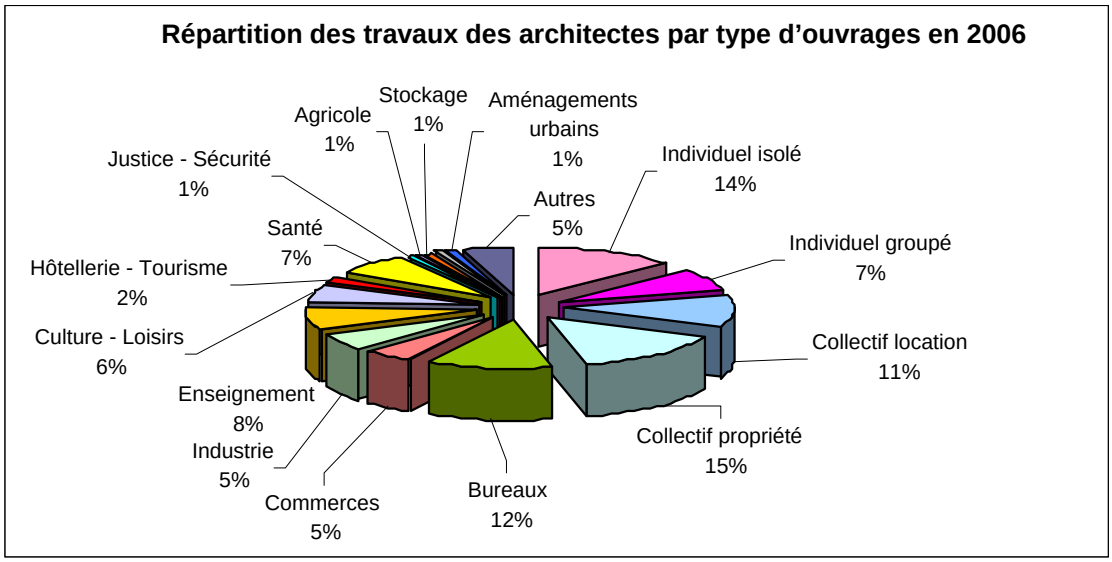

Sources : Let-MAF, 2008-12-04, en euros courants.

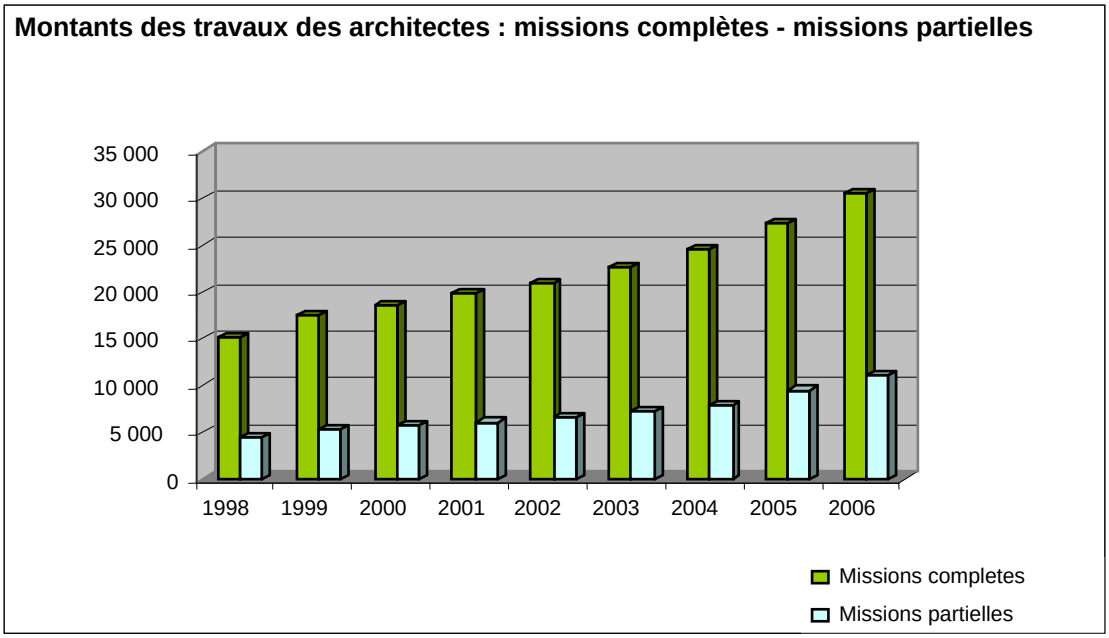

Sources : Let-MAF, 2008-12-04, en euros courants.

➢ *Le taux de pénétration*

Le calcul du « taux de pénétration » de l'activité des architectes dans les marchés de la construction, calculé par la MAF et repris dans l'observatoire de la profession de 2000, est devenu aujourd'hui une information incontournable. Cette mesure qui consiste à rapporter la part de l'activité des architectes (mesurée en volume financier) au volume financier global représenté par un des segments du marché de la construction (public/privé, résidentiel/hors résidentiel), ou même des type d'ouvrages et de travaux (collectif/individuel, neuf/entretien…) donne en effet une information de base quant à la place de ces professionnels.

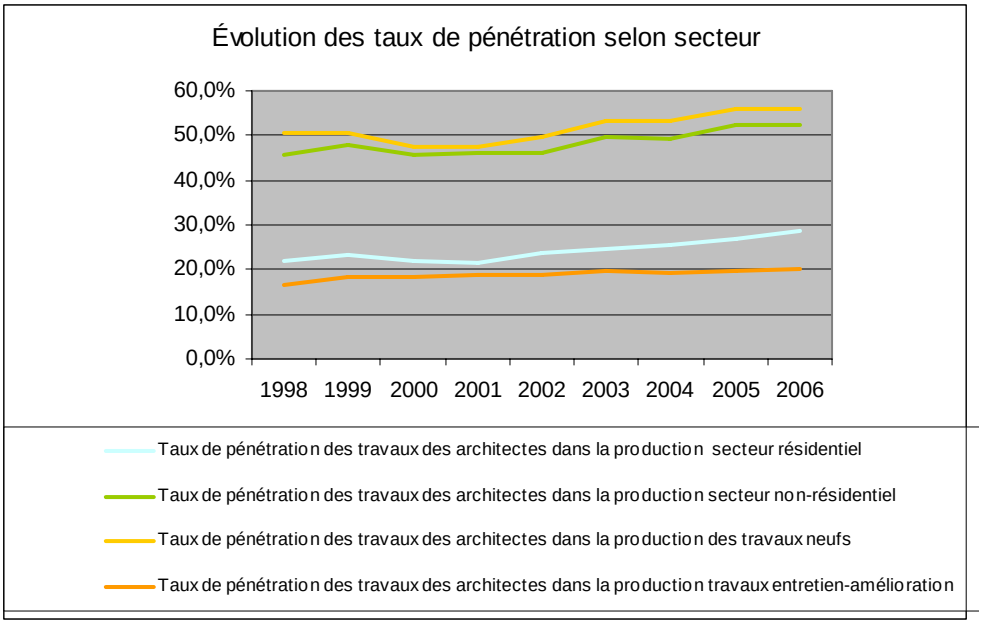

Sources : Let-MAF, 2008,

Cette mesure, qui éclaire bien la place et le poids économique global des architectes dans les marchés de la construction pose toutefois un certain nombre de questions qu'il faut avoir en tête comme autant d'enjeux pour en parfaire l'usage.

D'abord, il faut signaler que, si bien évidement ces courbes sont liées à la politique publique dans le secteur de la construction (TVA à 5,5% dans la réhabilitation, défiscalisation pour l'investissement locatif…), celles-ci ne disent en revanche rien de la structure de la population des architectes et de son évolution. Autrement dit, elles rapportent simplement un volume d'activité économique à un secteur sans comprendre par exemple l'évolution démographique de la population des architectes et ses effets sur cette activité. Par conséquent, les taux de pénétration doivent pour être bien compris rapportés aux évolutions de la profession elle-même et pas simplement saisis comme des indices de l'efficacité concurrentielle de la profession. En ce sens cet indice est à prendre avec précaution car une croissance du taux de pénétration dans les marchés du bâtiment ne signifie pas mécaniquement une augmentation des revenus ou des résultats par agence ou architectes ; ainsi par exemple le taux de pénétration peut-être bon sans que le revenus des agences augmente pour autant si la profession est dans une phase d'expansion démographique, dans ce cas l'amélioration de l'activité de l'ensemble de la profession permet finalement d'absorber les effets de concurrence internes liés à la croissance du nombre de professionnels. C'est donc ici encore tout l'enjeu d'une observation statistique des activités professionnelles que de parvenir à croiser l'information sur les activités avec celles concernant les professionnels.

Ensuite, le calcul des taux de pénétration pourrait être affiné et mesuré en évolution selon un découpage plus étroit selon les types d'ouvrage et de mission. Cela pour deux raisons : d'une part pour cerner l'évolution du conseil et des études qui est une activité liée à la construction mais située dans un secteur concurrentiel plus vaste ; d'autre part pour comprendre les mécanismes et les cycles de diversification et de spécialisation de la production architecturale. Enfin, ce calcul pourrait également être spécifié par région de sorte d'être ajusté à la cartographie de l'implantation des agences.

➢ *Eclairer qualitativement les collaborations, le conseil, et différencier les structures professionnelles*

Au vu des données concernant la dimension économique de l'activité des architectes, quatre objectifs s'imposent pour affiner cette connaissance :

- mieux comprendre les collaborations des architectes avec d'autres professionnels (sous-traitants, co-traitants, architectes et non architectes) ;
- améliorer la connaissance du secteur des prestations intellectuelles de type conseil et études ;
- enfin disposer d'une meilleure connaissance du paysage des agences d'architecture notamment en éclairant mieux les liens qu'elles entretiennent avec leurs territoires ;
- mieux connaître les rapports existants entre la taille des agences et leurs performances économiques.

Parmi les évolutions qui ont touché ces dernières années les activités des architectes deux sont en effet particulièrement fortes[23] : d'abord la diversification professionnelle des équipes de maîtrise d'œuvre qui engage les architectes à travailler et à partager leurs honoraires avec d'autres professionnels (paysagistes, concepteurs lumière…) ; ensuite le développement du conseil et des études, missions de service intellectuelle sans construction.

Evolution du montant des travaux par mode d'exercice :
Collaborations architectes et non architectes

Montants exprimés en millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Libéral	**15 756**	**16 423**	**16 795**	**17 592**	**17 817**	**18 985**	**20 075**
% de	**4,0%**	**4,2%**	**2,3%**	**4,7%**	**1,3%**	**6,6%**	**5,7%**

[23] Celles-ci sont particulièrement bien mises en évidence par un certain nombre d'enquête qualitatives dont : Chadoin Olivier, *Etre architecte : les vertus de l'indétermination - de la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel,* Presses Universitaires de Limoges, Collection « sociologie », 2007 ; Courdurier Elisabeth, Tapie Guy, (Dir), *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La Documentation Française, 2004 ; Tapie Guy, *Les architectes : mutations d'une profession*, L'Harmattan, 2000.

variation							
Sans cotraitants	8 657	9 274	9 579	9 843	10 050	11 331	11 669
Cotraitants architectes	1 454	1 487	1 581	1 640	1 644	1 507	2 470
Cotraitants non architectes	5 645	5 661	5 634	6 109	6 122	6 147	5 936
Société	**10 339**	**11 487**	**12 667**	**14 205**	**16 389**	**19 900**	**23 967**
% de variation	**10,8%**	**11,1%**	**10,3%**	**12,1%**	**15,4%**	**21,4%**	**20,4%**
Sans cotraitants	5 083	5 610	5 866	6 843	7 799	10 318	11 086
Cotraitants architectes	678	640	749	817	931	1 169	3 124
Cotraitants non architectes	4 578	5 237	6 052	6 545	7 659	8 413	9 757
Total Général	26 095	27 910	29 461	31 796	34 206	38 885	44 042

Source : montant total des travaux déclarés y compris missions de projet architectural relatives aux maisons individuelles - MAF -LET , 2008.

Sur le premier aspect les données de la MAF fournissent des informations (nombre de missions avec un co-traitants architectes ou non architectes par exemple). Toutefois celle-ci ne permettent pas d'identifier précisément l'évolution des types de collaborations professionnelles. Quant au conseil, les données de l'INSEE ou de la DCASPL permettent d'en approcher les contours mais avec la difficulté de fonder l'observation sur un périmètre large (« activités d'architecture »).

Enfin, la connaissance de l'activité économique globale des activités d'architecture gagnerait à pouvoir être rapportée à celle de la structure du paysage des agences d'architecture (taille, nombre de salariés, chiffre d'affaire…). C'est là sans doute un des enjeux les plus importants de la compréhension de l'économie de l'architecture. Or, comme on l'a dit, en l'absence de recoupement des bases de données socio-démographiques et économiques (CNOA et MAF par exemple) une telle ambition ne peut être atteinte que par le recours à des éléments qualitatifs. De même, l'inscription des activités professionnelles des architectes dans leur univers, l'espace de la maîtrise d'œuvre, nécessite de pouvoir établir des comparaisons avec les activités d'autres professionnels tels que les ingénieurs, ingénieurs conseil ou même économistes de la construction[24].

[24] Pour une illustration de ce type d'approche, cf. Courdurier Elisabeth, Tapie Guy, (dir), *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La Documentation Française, 2004.

3.2. Les architectes dans le marché de l'emploi

Le poids économique de la profession d'architecte et de ses activités ne se mesure pas seulement à partir de la connaissance de sa place dans l'économie de la construction mais aussi par son rôle dans le marché du travail.

Il faut là bien distinguer deux dimensions : le poids du marché du travail que représentent les activités d'architecture (quels que soient les emplois : architectes ou non) d'une part et la place et les positions que représentent et occupent les architectes salariés, d'autre part. Si la première dimension offre un indice du dynamisme et du poids économique d'un secteur (sa capacité « d'emploiement »), la seconde (« le marché du travail des architectes ») est essentielle pour la compréhension des mécanismes d'insertion et d'adaptation des architectes formés dans les écoles d'architecture

Répartition des entreprises libérales selon la taille en 2006 en %

	Activités d'architecture	Ensemble des entreprises libérales
0 salarié	**58,6**	63,8
1 à 3 salariés	**28,4**	24,3
4 à 9 salariés	**10,6**	8,7
10 à 19 salariés	**1,9**	2
20 salariés et +	**0,5**	1,1
Ensemble	**100**	100

Source : DGI-DCASPL- LET, 2006, établi sur la base des données fiscales
des régimes du bénéfice réel (BIC-RN, BIC-RSI, BNC-DC) et des régimes micro.

Or, si la connaissance du nombre de salariés des agences (selon la base « activités d'architecture INSEE ») est à ce jour bien renseignée (Cipav, Insee, Dcaspl), les informations concernant les « architectes salariés » sont elles plus difficiles à rassembler dans cette profession de tradition libérale. Cela en dépit des encouragements à la « diversification professionnelle », l'ouverture de filières d'emploi spécifiques comme c'est par exemple le cas dans la fonction publique territoriale, ou encore la mise en place de l'observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle qui a permis de bien mettre en évidence la diversité des missions, structures et lieux d'emploi des architectes[25] et qui est actuellement une des sources pour approcher la question salariale des architectes.

A ce jour, la seule source permettant de saisir les contours de l'emploi des architectes est celle construite sur la base d'enquête emploi de l'INSEE[26]. Elle prend comme base les codes de la nomenclature CSP su

[25] Parmi les structures repérées et citées citons notamment : agences d'architecture, d'urbanisme, bureau d'étude techniques, environnement, paysage, entreprises du Btp, société de promotion et conseil immobilier, Ministères, collectivités territoriales, entreprise publique et SEM, structure d'assistance à la maîtrise d'ouvrage….

[26] Selon la définition de l'INSEE, l'enquête Emploi est « une des pièces centrales du dispositif statistique de connaissance de l'emploi et du chômage. Elle est la seule source permettant de mettre en œuvre la définition du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT). Elle fournit des données originales sur les professions, l'activité des femmes et des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires et les salaires. Elle permet de mieux

RGP : 312f (« architectes libéraux ») et 382b (« architectes salariés »). Ainsi, selon l'exploitation de l'enquête emploi de 2004, 34% de la population totale des architectes sont des employés, dont 84% disposent d'un CDI, et 94% travaillent à plein temps. Il faut aussi ici rappeler également que le CNOA enregistre lui aussi un certain nombre de salariés (3,7% de son effectif en 2007, soit 1099 personnes) mais que sa logique est différente de celle de l'INSEE : le CNOA enregistre les salariés dans une *logique professionnelle*, c'est-à-dire les salariés qui ont besoin de porter le titre d'architecte et d'être affiliés au assurances pour l'exercice de la construction, tandis que l'INSEE enregistre le nombre d'architectes selon *une logique d'activité* en comptabilisant tous les individus actifs *se déclarant* architectes qu'il soient salariés ou libéraux (hors fonction publique d'Etat). En conséquence, les données de l'INSEE fournissent une vue plus large et plus complète sur la question du salariat des architectes, dans la diversité de leurs profils mais présente la difficulté de faire entrer dans sa nomenclature d'autres métiers de la maîtrise d'œuvre.

Les architectes salariés selon l'INSEE : PCS 2003

382b Architectes salariés

Architectes salariés du secteur privé, exerçant leur activité auprès d'un confrère ou au sein d'une agence d'architectes ou, le cas échéant, au sein d'une entreprise disposant d'un patrimoine immobilier nécessitant la réalisation de travaux neufs ou d'entretien importants. Leur activité est d'assurer ou de participer à la conception des travaux, de réaliser la surveillance de l'exécution de ces derniers, puis d'assister le client (ou le responsable des questions immobilières de leur entreprise) dans la réception de l'ouvrage.

Professions les plus typiques	**Professions assimilées**
Architecte <hors Etat, coll. loc.> <SALARIE><CADRE,QND> Maître d'œuvre <architecte> <hors Etat, coll. loc.> <SALARIE><CADRE,QND>	Architecte conseiller<hors Etat, coll. loc.> <SALARIE> Architecte consultant <hors Etat, coll. loc.> <SALARIE> Architecte d'intérieur <SALARIE><CADRE> Architecte décorateur<hors Etat, coll. loc.> <SALARIE><CADRE> Géomètre <hors Etat, coll. loc.> <SALARIE><CADRE> Urbaniste <hors Etat, coll. loc.> <SALARIE><CADRE>
Professions exclues	
Architecte des Bâtiments de France ---> 351a Urbaniste de l'Etat --->351a	

De plus, cette source ne permet pas à ce jour de distinguer le statut d'employé par les structures du statut d'employés « sociétaires » des chefs d'agence que sont parfois les employés des sociétés (EURL, SARL…). Par ailleurs, elle comprend comme « architectes » non pas les inscrits à l'Ordre professionnel mais les individus qui au moment de l'enquête se sont déclarés architectes. Ces deux réserves n'entament

cerner la situation des chômeurs ainsi que les changements de situation vis-à-vis du travail : passage de la scolarité à la vie professionnelle, de l'activité à la retraite, changements de profession. La collecte est réalisée tout au long de l'année. Un même ménage est interrogé six trimestres consécutifs par visite pour la première et la dernière interrogation et par téléphone pour les autres entretiens. L'échantillon de l'enquête est aréolaire, les aires qui le composent ont été constituées à partir des résultats du recensement de 1999 et ont une taille moyenne de 20 logements. L'échantillon est renouvelé par sixième chaque trimestre. Environ 36 000 logements sont enquêtés chaque trimestre » (cf. www.insee.fr).

toutefois pas la validité de cette source « unique » dès lors qu'il s'agit d'approcher la question du salariat des architectes dans et hors des agences et structures de maîtrise d'œuvre.

In fine, comme on a déjà pu le dire à propos des données sociodémographiques dans la première partie de ce rapport, la question du salariat apparaît aujourd'hui un des points sombres de la connaissance de cette profession. Cela alors même que le salariat constitue une voie d'entrée dans la profession et un un mode d'exercice permanent de la maîtrise d'œuvre par nombre d'architecte, et que c'est par lui que la profession trouve à diversifier ses modes d'insertion et l'exercice de ses compétences. Aussi, il nous semble que l'éclairage du salariat renvoie aujourd'hui à au moins quatre types d'enjeux qui devront guider la mise en place de notre dispositif de recueil de données :

- Affiner la connaissance de l'emploi des agences et structures d'architecture : types de postes, répartition, rémunération, temps complet/partiel ;
- Compter les architectes salariés et saisir leurs traits sociologiques (sexe, âges…) ;
- Repérer les structures d'emploi et les missions des architectes salariés ;
- Evaluer les évolutions du marché de l'emploi des architectes[27].

4. Vers un dispositif de production des données : difficultés, enjeux, perspectives

A l'issue de ce parcours dans les différentes bases de données existantes et disponibles quant à la mesure des activités des architectes, il convient de préfigurer quelques conseils et directions pour la mise en place d'un dispositif d'observation des activités d'architecture. Cela en reprenant de façon synthétique ici quelques constats puis en dégageant ensuite les enjeux et les pistes à explorer pour la réalisation du dispositif d'observation.

4.1. Constats sur les données existantes

L'analyse des données existantes et leurs modes de construction porte à faire au moins trois constats de bases qui dessinent en creux les enjeux de notre dispositif d'observation.

[27] Des enquêtes ciblées à dimension qualitatives sur les demandes et offres d'emploi dans des structures d'interim telle que Archibat que nous avons déjà évoqué, ou encore des analyses de parcours et de trajectoires d'insertion de jeunes architectes, seraient sans doute ici éclairantes.

➢ *Le regrettable abandon de suivi : « d'abord raccorder » et exploiter*

D'abord, on ne peut que déplorer l'abandon du suivi réalisé par l'observatoire de l'économie de l'architecture jusqu'en 2000 (données de 1998). Entre 2000 et 2008 en effet les données comme les contacts sont restés en friches et l'information statistique sur la profession d'architecte, en dépit de la volonté du CNOA de remédier à cet état de fait par un sondage en 2007 et 2008, souffre de cette absence de suivi dans l'information.
Aussi, la priorité de notre mission nous semble être, avant même d'engager un recueil d'informations plus ambitieux, de repartir des bases de la statistique produite en 2000 pour disposer d'une information en termes d'évolution de 1998 à 2008. Autrement dit, la première des productions statistiques à établir consistera en un « raccord » des données de 1998 jusqu'à aujourd'hui. C'est seulement à partir de ce « raccord » que nous envisagerons donc de construire et identifier d'autres sources et indices de connaissance des activités des architectes.

➢ *Un éclatement des sources « indépassable »*

Le second élément qui s'impose au vu des sources et des données recensées ici, c'est leur impossible recoupement. C'est là un constat indépassable et récurrent dès lors qu'il s'agit de saisir les contours de l'activité d'une profession. Ainsi, entre le périmètre de ce qui est défini comme profession et la mesure des activités il y a toujours un écart. C'est en effet que les activités se déploient dans des secteurs qui ne sont pas toujours « réservés » ou « réglementés » et qu'elles cohabitent alors dans un espace concurrentiel avec d'autre professionnels. Autrement dit, la statistique publique et économique (INSEE en particulier) fonctionne par secteur (activité) ou déclaration des individus (CSP) et non par « profession ». C'est là le constat auquel se confronte d'ailleurs également de façon régulière les statisticiens et analystes de la DCASPL, y compris lorsqu'il s'agit des professions médicales ou juridiques.

Au surplus, pour les architectes dont l'exercice ne se limite pas à la construction, y compris lorsque les sources paraissent devoir se recouvrir, ce n'est en réalité que partiellement que les données se recoupent. Ainsi, les chiffres de la CIPAV, de la MAF et du CNOA ne se croisent-ils pas totalement. Aussi, chaque source peut-être mobilisée comme indicateur (activités économique, nombre de salariés, traits sociologiques des inscrits à l'Ordre) mais il reste impossible d'obtenir une homogénéité des bases et des séries de données. Cet état de fait rend en particulier très difficile le croisement des informations de nature socio-démographique et les données économiques.

A ce stade, sans doute faut-il se résoudre à abandonner la volonté d'une base homogène et procéder prudemment par *rapprochements d'indices en indices*. Si effectivement les enquêtes et les données et les

sources que nous avons ici présentées et analysées ne parviennent jamais totalement à établir le tableau homogène d'une profession et de ses activités elles possèdent en revanche une vertu : celle de réinscrire les architectes dans un univers d'activités et de relations avec d'autres métiers relativement diversifié.
Reste toutefois, que dans le cadre d'une démarche partenariale certaines de ces données peuvent gagner en précision. C'est particulièrement le cas pour les données économiques, dont la source principale demeure la MAF, qui pourraient être affinées par une meilleure connaissance des entreprises d'architecture.

➢ ***Une production statistique focalisée sur l'exercice libéral***

Les données produites disponibles jusqu'à ce jour, quand bien même leur recouvrement est imparfait, permettent finalement de bien cerner les contours de l'activité des entreprises libérales d'une part et des architectes inscrits à l'Ordre d'autre part.
En revanche, la partie la moins éclairée de la profession demeure le salariat des architectes. A ce jour seul le RGP 1999 de l'INSEE (382b) en donne une vision. Toutefois celle-ci reste à la fois déclarative et très extensive pour permettre de repérer et extraire les seuls architectes DPLG, DESA ou agréés.
Alors même que c'est un des secteurs où la profession semble trouver à se renouveler et à se diversifier on manque de ressources et de sources pour en produire une connaissance. Bref, l'un des enjeux de notre travail sera sans aucun doute de trouver les moyens de donner corps à la notion de « marché du travail des architectes », notamment par une approche des caractéristiques sociales (sexe, âge…) et de niveaux de vie (revenus, salaires…) des architectes salariés, et par une compréhension des liens entre l'emploi et l'évolution des missions des agences et de leurs organisation. Une volonté qui doit également réserver une place à l'éclairage des mécanismes mal connus de la pluriactivité.

4.2. Travailler à partir de sources éclatées et assurer une continuité

Pour la mise en place du dispositif de recueil, d'analyse et d'observation des données relatives aux activités d'architecture l'enjeu est donc de parvenir à construire un tableau de bord raisonné des activités des architectes en les replaçant dans leurs contextes socio-professionnels et économiques généraux. Pour ce faire non seulement chaque série et production statistiques devra être considérée comme un indice valable au regard de la population de référence concernée, mais il faudra au fur et à mesure des exploitations parvenir à identifier les affinements qui peuvent être obtenu par négociation avec chacun des organismes producteurs de données.

A ce stade quatre types d'enjeux sont donc particulièrement à tenir :

- Travailler avec des sources différentes pour construire un raisonnement par indices juxtaposés.

- Au niveau démographique et social : le repérage des doubles positions (salarié, libéral, sociétaire) qui semble brouiller l'analyse des activités, est un élément à considérer et à discuter avec les producteurs de statistiques, notamment le CNOA.

- Enfin, identifier l'éventail des modes d'exercice du métier d'architecte. Afin d'éviter une focalisation excessive sur les marchés de la construction et l'exercice libéral, il convient de se doter des moyens nécessaires à une connaissance fine des missions de type « conseil et études » des agences, comme des modes d'exercice divers des architectes salariés (CAUE, fonction publique d'Etat et territoriale, conseils et études, maîtrise d'ouvrage…)

- Enfin, l'analyse de l'activité et du positionnement économique des architectes devra être à la fois restitué dans un ensemble plus vaste d'activités où n'œuvrent pas seulement des architectes. Il devra également être rapporté à une différenciation par type d'agence (nombres de salariés, localisation, chiffre d'affaire…).

4.3. Propositions pour la mise en place d'un dispositif de production des données

Les éléments de précaution et d'analyse dégagés jusqu'ici nous permettent maintenant de préfigurer quelques préconisations quant à la forme et aux objectifs de la mise en place du suivi et de l'observation des activités d'architecture.

Nous les présentons ici comme autant d'enjeux à atteindre dans le temps en étayant notre réflexion sur l'observation du fonctionnement d'autres types d'observatoires professionnels (profession de santé et DCASPL en particulier) :

➢ *Différencier et articuler la connaissance sur la construction, les activités de conseil, et l'emploi*

La connaissance des données économiques relatives aux activités d'architecture réclame d'abord que l'on différencie « marché du travail et de l'emploi des architectes » et « marchés de l'activité des agences ». Ensuite, l'éclairage de l'activité des agences d'architecture elles-mêmes gagnerait à ce qu'y soit introduite une distinction entre les missions de conseils et études et la construction ; cette dernière étant à ce jour bien renseignée et catégorisée par les données relatives au secteur du BTP (DAEI). La différenciation de ces trois secteurs doit *in fine* conduire à une réflexion sur leurs articulations et rapports pour dresser un tableau global de la profession d'architecte.

➢ *Des données économiques à développer*

La principale source la plus proche des effectifs inscrit au CNOA donnant actuellement des informations sur l'activité économique des agences d'architecture est celle de la MAF. Celle-ci livre des informations macro-économiques intéressantes mais elles ne sont pas mises en rapport avec des informations sur les types d'agences (effectifs, date de création, revenu selon la taille…). Aussi, pour avoir accès à ce type d'information faut-il mobiliser les données de l'INSEE et de la DCASPL qui, elles, ne raisonnent pas en terme d'agence d'architecture (et s'éloignent donc un peu du champ des inscrits à l'Ordre) mais en termes plus larges « d'activités d'architecture ». Pour l'heure, les deux sources peuvent certes être mobilisées et raisonnées comme « indices » mais sans doute peut-on explorer également la piste d'un rapprochement vers ces deux organismes pour envisager la possibilité d'améliorer leurs systèmes d'information en fonction de nos besoins de connaissance. Un croisement des données collectées par les différents organismes pourrait se faire à partir des numéros SIREN des architectes libéraux et des sociétés d'architecture adhérents à la MAF.

➢ *Saisir la différenciation interne de la profession*

En cohérence avec les remarques précédentes sur le lien à établir entre « périmètre professionnel » et « périmètre d'activités » l'un des enjeux forts de l'observation des activités d'architecture est de parvenir à dépasser une vision « monolithique » en termes de « profession » pour comprendre la forme et la structure du tissu des agences et des activités des architectes hors agences. Autrement de parvenir à établir une base de différenciation des agences d'architecture qui considère leur taille, localisation, chiffres d'affaire, date de création… En effet, la compréhension et l'analyse de l'activité économique du secteur passe tout autant par la mobilisation d'une connaissance interne à ce milieu économique que par une connaissance externe relative par exemple aux types de commandes ou aux cycles de l'activité de construction.

➢ *Un apport qualitatif nécessaire*

Approfondir et nourrir la connaissance de la profession d'architectes nécessite deux choses : d'une part la poursuite de l'exploitation des données quantitatives concernant les effectifs professionnels (séries du CNOA) et les activités (MAF, CIPAV, INSEE). Il s'agit donc de poursuivre et approfondir l'exploitation de ces bases de sorte de tenir ensemble l'analyse de la profession et celle de ses activités.
Le diagnostic que permet d'établir la revue des données disponibles sur les activités d'architecture pointent une diversité d'exercice et un renouvellement sociodémographique de la population (féminisation, salariat, nouveaux secteurs d'intervention) qui doit être *identifié* par la statistique mais qui

nécessite pour être *compris* des éclairages plus qualitatifs. Aussi, une exploitation raisonnée et problématique (permettant de cerner les changements qui affectent une paysage professionnels et les connaitre pour les mieux maîtriser) des données disponibles à propos des activités d'architecture ne peut se satisfaire de la seule collecte et analyse des données quantitatives. Cela d'autant qu'existe aujourd'hui un tissu de chercheurs et de travaux qui permettent de mieux comprendre et éclairer les régularités relevées par la statistique. C'est en ce sens qu'ils nous semblent essentiel dans la mise en place d'un outil d'observation des activités d'architecture que le regard statistique qui permet d'identifier des segments professionnels ou des thèmes problématiques trouve à être compléter par des travaux qualitatifs sur ces derniers. C'est d'ailleurs là une des méthodes qu'ont aujourd'hui choisi nombre d'observatoires de professions libérales existant que d'alterner un suivi statistique dans le temps d'une activité et des éclairages qualitatifs ponctuels. Citons entres autres exemple l'Observatoire Nationale de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS, www.santé.gouv./ondps) ou encore, plus prés des professions culturelles, les travaux de la DEPS qui alternent le plus souvent des rapports et enquêtes statistiques conséquentes avec des « zooms » ou enquêtes spécifiques publiées sous la forme de « notes ». La préparation de ces notes serait coordonnée par le LET qui alors mobiliserait les consultants extérieurs en fonction de leurs compétence en rapport au thème de la note envisagée. C'est précisément d'ailleurs ce dernier modèle qui, sans doute, pourrait être une base pour l'observation de la profession d'architecte.

➢ *Envisager une construction partenariale dans le temps*

La proposition retenue dans ce document qui consiste à travailler à partir d'un ensemble de sources relativement hétérogènes n'exclut en aucun cas que se mettent en place des contacts et des négociations avec les principaux producteurs de données identifiés, de sorte que les informations obtenues soient affinées ou plus simplement complétées. Le constat fait d'une impossibilité de recouvrement des sources ou de base homogène n'invalide pas en effet la possibilité d'obtenir des informations plus fines et plus détaillées pour les différentes sources.

En ce sens il nous semble essentiel de poursuivre les contacts engagés avec chacune des institutions productrices de statistiques pour envisager avec elles de manière progressive les modalités par lesquelles les données qu'elles produisent pourraient mieux répondre aux questions qui se posent dans l'observation des activités d'architecture. Ceci est en particulier vrai pour la MAF, la DCASPL, le CNOA, et la CIPAV d'une part et les lieux d'emploi et d'activités des architectes moins connus comme les CAUE, les fonctions publiques d'Etat et territoriale (CNFPT) d'autre part.

Enfin, si les statistiques produites jusqu'à ce jour peuvent prendre appui sur le diplôme DPLG comme base de la définition du nombre des architectes il conviendra à compter de 2009 de différencier, en

accord avec la récente réforme des études (1er juillet 2005), la population des diplômés d'Etat d'architecture (DEA) des Habilités à exercer la maitrise d'œuvre en nom propre (HMONP).

Annexes

Bibliographie commentée

Un certain nombre d'ouvrage et de rapport permettant d'aborder à la fois quantitativement et qualitativement les activités et métiers de l'architecture peuvent également être mobilisés et exploiter dans le cadre d'un dispositif d'observation de la profession d'architecte. Leurs éclairages, ciblés sur des segments professionnels ou généraux, sont complémentaires à une démarche de recueil quantitatif et à son analyse.
Pour une actualisation régulière de cette liste on consultera également la bibliographie spécifique proposée sur www.ramau.archi.fr .

1. Ouvrages et articles généraux sur l'exercice de la profession d'architecte

- Adams Annmarie, Peta Tancred, *L'architecture au féminin, une profession à redéfinir,* Montréal, Editions du remue-ménage, 2002.

Analyse quantitative et qualitative des mécanismes des mécanismes et des effets de la féminisation de la profession d'architecte au Québec. Pas d'équivalent à ce jour en France alors même que la féminisation est un phénomène marquant de la profession.

- Biau Véronique, « La consécration des grands architectes », *Regards Sociologiques,* n°25-26, 2003.
- Biau Véronique, « Marques et instances de consécration en architecture », *Les cahiers de la recherche architecturale,* n° 2-3, novembre 1999, pp. 15-38.
- Biau Véronique, « Positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés contemporaines,* n°29, janvier 1998.

Articles issus d'une thèse sur les parcours des architectes bénéficiant d'une forte reconnaissance (prix, commande publique…), qui propose une méthode permettant de définir un indice de consécration.

- Bourdin Alain, « Les compétences dans l'aménagement urbain », *Cahiers RAMAU,* n°1, juillet 2000, pp. 85-96.

Une réflexion générale sur l'évolution des compétences des professionnels de la ville qui offre une toile de fond pour comprendre le marché du travail des architectes et ses tendances.

- Carassus Jean, *Économie de la filière de construction*, Paris, Presse de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 1987.

Une approche générale pour saisir les mécanismes et les cycles généraux qui affectent les marchés des architectes.

- Chadoin Olivier, Evette Thérèse (Dir.), *Activités d'architectes en Europe,* Cahiers RAMAU 3, Ed. de la Villette, 2003.

Un ouvrage général ou propos de professionnels et de chercheurs se croisent pour tenter de saisir les évolutions qualitatives qui affectent l'exercice de l'architecture, notamment dans le cadre du développement des partenariats public/privé.

- Chadoin Olivier, « Construction sociale d'un corps professionnel et féminisation : le cas du métier d'architecte au tournant des années 90 », in *¿Interrogations?, Revue pluridisciplinaire de Sciences de sciences de l'homme et de la société,* n°6, décembre 2007, revue en ligne : www.revue-interrogations.org

Analyse diachronique du changement socio-démographique de la profession d'architectes et sur les effets de sa féminisation dans les années 90.

- Chadoin Olivier, *Etre architecte : les vertus de l'indétermination - de la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel,* Presses Universitaires de Limoges, Collection « sociologie », Limoges, 2007.

Analyse générale (quantitative et qualitative) l'activité des architectes : dans les projets, dans l'espace de la maîtrise d'œuvre, et face à ses marchés.

- Champy Florent, « Commande publique d'architecture et segmentation de la profession d'architecte », *Genèses,* n°37, 1999, pp. 93-113.
- Champy Florent, *Les architectes et la commande publique*, Paris, PUF, 1998.
- Champy Florent, *Sociologie de l'architecture*, Paris, La découverte, « Repères », 2001.

Un article et deux ouvrages généraux qui entendent saisir la profession d'architecte à partir d'une approche socio-économique centrée sur les évolutions de sa relation à la commande publique (analyse quantitative et qualitative).

- Courdurier Elisabeth, Tapie Guy, (Dir), *Les professions de la maîtrise d'œuvre*, Paris, La Documentation Française, 2004.

Un tableau général de l'évolution de l'activité, de l'économie et des compétences de 4 métiers de la maîtrise d'œuvre : architecte, OPC, économistes de la construction, ingénieur.

- Claude Viviane, *Faire la ville, les métiers de l'urbanisme au XXe siècle, Marseille*, Parenthèses, 2007.

Tentative d'analyse historique du développement de la figure de l'urbaniste. Un matériau essentiellement archivistique.

- Dubost Françoise, « Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme », *Sociologie du travail*, n°2, 1985, p 154-164.

Une analyse qualitative de l'apparition des nouveaux métiers de la ville et de leur place dans le paysage de la production architecturale et urbaine.

- Lamy Yvon, « Politique patrimoniale et singularité administrative : les Architectes des Bâtiment de France », *Genèses*, n°1, septembre 1990.

Une analyse de la position singulière des ABF et de leur identité professionnelle.

- Malverti Xavier (Dir.), *Construire dans le construit, un enjeu d'architecture,* PUCA, 2000.

Rapport sur la place des architectes dans le segment économique « entretien-amélioration » du marché de la construction

- Montlibert de Christian, *L'impossible autonomie de l'architecte. Sociologie de la production architecturale,* Strasbourg, PUS, 1995.

Analyse sociologique de l'identité professionnelle des architectes et de leur place et positions vis-à-vis de la commande.

- Moulin Raymonde et Al., *les architectes, métamorphose d'une profession libérale,* Paris, Calmann Levy, 1973.

Analyse classique de l'évolution de la position des architectes au tournant des années 1970.

- Ringon Gérard, *Histoire du métier d'architecte en France*, PUF, Que sais-je ?, 1998.

Une bonne analyse de la mise en place des structures historiques de base de la profession, notamment sur les aspects des liens entre enseignement et profession.

- Sarfati Larson Magali, *Behind the post-modern façade : architectural change in late twenttieth century america*, Berkeley et Londres, University of California Press, 1993.

Analyse des rapports entre esthétiques architecturales et segments de marchés des architectes.

- *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine,* « Métiers », n° 2-3, novembre 1999, pp. 65-74.

Un panorama assez large et essentiellement qualitatif des évolutions professionnelles des métiers l'architecture, décliné sous le parti pris de la « diversification ».

- Tapie Guy, *Les architectes : mutations d'une profession*, L'Harmattan, 2000.

Une approche sociographique qui tente de donner une illustration aux évolutions de la profession d'architecte à partir d'enquête essentiellement monographiques réalisées sur des cas particuliers d'agence.

- Toussaint Jean-Yves, Younes Chris (Dir.), *Architecte, Ingénieur, des métiers et des professions*, Actes du séminaire de l'Institut National des Sciences Appliquées, à Lyon le 22 mars 1996, Paris, Ed. de la Villette, 1997.

Un ouvrage collectif qui confronte des approches et des points de vue disciplinaires pour l'approche des métiers et profession. Un ouvrage plutôt prospectif.

- Verpraet Gilles, *Les professionnels de l'urbanisme – Socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*, Paris, Anthropos, coll. « Villes », 2005.

Analyse du champ des pratiques et des praticiens de l'urbanisme, qui comprend les architectes, essentiellement réalisée à partir de la notion de compétence et sur la base d'une approche socio-historique.

2. Rapport de recherche, études et articles

- *Annales de la recherche urbaine*, n°88, « Des métiers qui font la ville », 2000.
- Association Pour la Réflexion sur la Profession d'Architecte, *Etude portant sur la profession d'architecte : contribution à un état des lieux*, rapport ronéotypé, 19 décembre 1994.
- Chadoin Olivier, *Trajectoires de jeunes diplômés en architecture et recomposition d'un champ professionnel,* DEA de sociologie, Université de Bordeaux II, 1995.
- *Cahier de la recherche architecturale et urbaine,* n°2/3, « Métiers », Ed. du Patrimoine, 1999.
- *Enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en architecture*, Etude réalisée pour la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme du Ministère de l'Equipement du Logement et des Transports, Juin 1993.
- Jacques Allegret, et Al, *Trajectoires professionnelles : esquisse d'un champ de l'architecture,* Rapport Ecole d'architecture de Paris Villemin, 1989.
- Janvier Yves, *L'aménagement urbain face aux nouveaux enjeux de société,* rapport, DAEI, 1995.
- Malverti Xavier, *la place de la maîtrise d'œuvre dans l'amélioration de l'habitat. Le rôle particulier de l'architecte,* PUCA, 1999, rapport ronéotypé.
- Observatoire de l'économie et de l'architecture, *Bulletins de conjoncture n°2 et 3*, Juillet 1994.
- Philippart Anne, *Les urbanistes : un groupe professionnel en voie de constitution*, Paris, Atelier National de Reproduction des thèses, 2005.
- Plan Construction Architecture, *Forces et tendances de la maîtrise d'œuvre*, Actes du séminaire des 24 et 30 mars 1992.
- Ringon Gérard, Gaudibert Françoise, *Etre architecte en Caue,* GRSSA, Ensa Toulouse, Brau, 1995.
- Ringon Gérard (Dir.), *Le métier d'architecte dans les petites agences, le cas de Midi-Pyrénées*, PAVE, Ensa Toulouse, 2007.

3. Rapports, documents et études liés à la production de la statistique professionnelle

- Architectes. Bilan 2000 de la profession. Tome 1 : populations étudiantes et professionnelles*, Observatoire de l'économie de l'architecture, Ordre des architectes, Paris, 2000.*
- *MAF, Statistiques travaux déclarés par les architectes adhérents (montants hors T.V.A.), (séries annuelles : 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007), M*utuelle des Architectes Français assurances, Paris, Mars 2008.

Documents annuels de synthèse des déclarations de travaux des architectes adhérents à la MAF, données à l'année n-1.Centralise des informations essentielles sur la place des architectes dans la construction et les présente en évolution depuis 1990.

- *Nogue N.,* Les chiffres de l'architecture, populations étudiantes et professionnelles, tome 1, *Monum, Éditions du Patrimoine, Paris, 2002.*

Dernier bilan connu de l'OEA, mobilise les sources du CNOA, de la MAF et de la CIPAV, les données présentées portent pour l'essentiel les aspects socio-démographiques de la population. Le second tome annoncé sur les aspects économiques n'est jamais paru.

- Collectif, *Bilan 1996 de la profession*, Observatoire de l'Économie de l'Architecture, Ordre des architectes, Repères, Paris, 1996.

Dernier bilan connu portant sur les activités économiques des architectes. Mobilise des informations qu'il n'est pas toujours possible aujourd'hui de retrouver (notamment FIF-PL et CNOA sur les revenus).

- DAEI (Direction des Affaires Économiques Internationales) / SESP (Service Économie, Statistiques et Prospectives) et DGUHC, *Compte du logement 2006 et premiers résultats 2007*, « L'Activité immobilière ».

Note d'étude économique de la DAEI permettant de mieux saisir l'évolution importante du secteur logement après 2005 dans l'activité de la construction et des architectes.

- GESTE (Groupe d'Études Sociales Techniques), *Portrait de branche – Entreprise d'architecture* –, OMPL (Observatoire des Métiers des Professions Libérales).

Etude confié en 1997 au bureau d'étude Geste par la DAPA pour la mise en place d'un observatoire de la profession.

- Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Direction des affaires économiques et internationales, *Activité et emploi dans le BTP*, Paris, Juin 2007, n°50.

Publication annuelle (en juin) de la DAEI sur l'état de la filière construction et ses perspectives et prévisions à l'année n+1. Donne des informations essentielle pour la compréhension des mécanismes économiques qui affectent le travail des architectes.

- DAEI (Direction des Affaires Économiques Internationales) / SESP (Service Économie, Statistiques et Prospectives) et DGUHC, *Compte du logement 2006 et premiers résultats 2007*, « La Localisation de la construction neuve de logements entre 2005 et 2007 ».

Note d'étude économique de la DAEI permettant de saisir les logiques de développement de la construction par rapport au territoire, et ainsi les mettre en rapport avec la cartographie des agences d'architecture.

- DCASPL, *Économie professions libérales*, 2007.
- Note sur la construction des nomenclatures INSEE : code NAF et CSP, site internet de l'INSEE, www.insee.fr
- Observatoire national des entreprises de professions libérales, *Enquête socio-économique sur les professions libérales*, Paris, 2007.
- Ulmann P., Ferrier O., Saint-Cast F., *L'État de féminisation des professions libérales, Rapport final pour le compte de la Délégation Interministérielle aux Professions Libérales, Tome 1,* Septembre 2001.

L'objectif de cette étude est d'établir la démographie de l'ensemble des professions libérales dont les architectes et l'état de leur féminisation. L'étude mobilise des données d'organisme et une enquête spécifique. Elle donne une vue assez précise de la question de la féminisation du métier d'architecte.

- IFOP, *Observatoire de la profession d'architecte 2005 et 2008*, CNOA, Juillet 2008.

Etude par sondage confié à l'IFOP par le CNOA pour la seconde fois en 2007. Dispose d'informations et d'indicateurs intéressants à rapporter aux données des bases existantes.

- DCASPL, *Chiffres clefs – Édition 2007 -Professions libérales*, 2006 et 2007.

Rapport annuel de l'observatoire de l'économie des professions libérales. Bâti pour l'essentiel sur les données de l'INSEE, ce travail présente l'avantage de centraliser d'importantes informations sur l'activité économique des architectes et de pouvoir comparer les données de leurs activités avec d'autres professions libérales.

- DARES, *« Cadres du bâtiment et des travaux publics »,* Les familles professionnelles, données de cadrages : 1982-2002, Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, 2003.

Note qui permet d'approcher l'emploi des architectes, les profils sociaux des employés, et de replacer ces derniers dans le contexte général de l'emploi des cadres du bâtiment.

- Cléron Eric, Patureau Dominique*, « L'emploi dans le secteur culturel en 2005, note* Culture et Chiffres de la DEPS, MCC, 2007.

Note générale qui synthétise l'exploitation des données de l'observatoire de l'emploi culturel (enquête 2004 publiée en 2006, citée ci-dessous). Construit sur la base de la définition INSEE (enquête emploi) de saisie des architectes, ce travail permet de replacer les architectes dans le monde des professions dites culturelles et d'approcher les conditions du salariat.

- DEP-Observatoire de l'emploi culturel, *L'emploi dans les professions culturelles en 2004 – d'après l'enquête emploi de l'INSEE,* « données de cadrage », n°45, mai 2006.
- Observatoire des Métiers et Professions Libérales (OMPL), *Portait de branche – Entreprises d'architecture*, 2005.

Analyse des entreprises libérales d'architecture au sens de l'INSEE (code NAF), appuyée par des informations issues d'un sondage réalisé par l'IFOP en 2006. La note est établie par le bureau d'étude GESTE.

Sigles et définitions[28]

- APE : Activité Principale Exercée. Code de l'INSEE indiquant la classe de la NAF au niveau le plus détaillé.
- CAMPLIF : Caisse d'Assurance Maladie des Professions Libérales d'Ile de France
- CAMPLP : Caisse d'Assurance Maladie des Professions Libérales de Province
- Chiffre d'Affaire : *(vente de marchandises (revente en l'état)) + production vendue de biens et de services. Il est, sauf mention, déterminé hors taxes.*
- CIPAV : Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse
- CNCPL : Commission Nationale de Concertation des Professions Libérales
- CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- CNOA : Conseil National de l'Ordre des Architectes
- DAEI : Direction des Affaires Economiques et Internationales (Ministère de l'équipement)
- DAPA - Ministère de la Culture de la Communication : Direction de l'Architecture et du Patrimoine.
- DARES (Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité) : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques.
- DCASPL : Direction du Commerce de l'Artisanat et des Professions Libérales
- Densité libérale : *Nombre d'entreprises libérales ou de professionnels libéraux pour 100 000 habitants.*
- DEPS (Ministère de la Culture et de la Communication) : Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques.
- DGI : Direction Générale des Impôts.
- ENSA : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
- ENSA : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
- ENSAIS : Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Strasbourg
- Entreprise libérale : *personne physique ou morale disposant d'une comptabilité propre et qui exerce, en toute indépendance, avec une responsabilité civile professionnelle, une activité dans le domaine de la santé, juridique, judiciaire, technique ou commercial (au sen de la NAF)*
- ESA : Ecole Spéciale d'Architecture

[28] Dans un souci de stabilité dans l'usage des sources on a privilégié ici les définitions telles qu'elles sont stabilisées dans la statistique publique.

- EURL : *Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée : Société qui résulte de la volonté d'une seule personne.*
- FN-CAUE : Union Nationale des Conseil d'architecture, d'Urbanisme et Environnement
- GESTE : Groupe d'Etudes Sociales et Techniques
- HMONP : Habilitation à exercer la Maitrise d'Œuvre en son Nom Propre
- INSEE : Institut Nationale de la Statistiques et des Etudes Economiques
- LET : Laboratoire Espace Travail
- LET : Laboratoire Espaces Travail – Ensa Paris La Villette
- MAF : Mutuelle des Architectes Français
- MCC : Ministère de la Culture et de la Communication
- MEEDDAT : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
- Micro-Entreprise : régime fiscal que peuvent adopter les entreprises individuelles réalisant un chiffre d'affaire annuel hors taxes inférieur à 27 000 euros pour les prestataires de service relevant des BIC et des BNC.
- NAF : Nomenclature d'Activité Française : *nomenclature d'environ 700 postes articulée avec le NACE (Nomenclature d'Activité des Communauté Européennes), elle est utilisée par l'INSEE dans le cadre des enquêtes sur l'activité économique et l'emploi.*
- OEA : Observatoire de l'Economie de l'Architecture
- OMPL : Observatoire des Métiers et des Professions Libérales
- ONDPS : Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé.
- ONE – PL : Observatoire National des Entreprises de Professions Libérale
- OPCAPL (ancien FAF-PL) : Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales
- OPQU : Office publique de Qualification des Urbanistes
- PUCA : Plan Urbanisme Construction et Architecture
- RAMAU : Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme
- Retraité – actif : *professionnel indépendant qui continue d'exercer son acticité, même partiellement, tout en bénéficiant des versements de sa retraite.*
- SA : Société Anonyme : *société dans laquelle les associés possèdent un droit représenté par un titre négociable (action) et ne sont pas tenus du passif au-delà de leur apport personnel.*
- SCM : Société Civile de Moyens : *société de groupement de moyens ayant pour objet exclusif de faciliter à chacun de leurs membres l'exercice de son activité.*
- SCP : Société Civile Professionnelle : *personne morale constituée entre des personnes physiques exerçant une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé.*
- Secteur : *Un secteur d'entreprises ou d'établissements rassemble l'ensemble des unités ayant la même activité principale, par référence à la NAF.*

- SELARL : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée : *société civile, constituée par les membres de professions libérales réglementées afin d'exercer en commun leur activité par la création d'une personne morale empruntant la forme de SARL, tout en restant de nature civile par son objet et inscrite sur une liste ou un tableau.*
- SNC : Société en Nom Collectif : *société dans laquelle les associés ont tous la qualité de commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.*
- RGP : Recensement générale de la population
- UNAPL : Union Nationale des Professions Libérales
- UNASA : Union Nationale des Associations Agréées
- UNEDIC : Union Nationale pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce

Contacts et données

L'objectif visé ici est tout d'abord de présenter un état des lieux de la production statistique concernant la profession d'architecte. Ce dernier est basé sur la collecte et l'analyse des modes de production des séries statistiques. Il a donc nécessité de contacter et/ou de rencontrer les institutions productrices de statistiques afin d'éclairer la manière dont celle-ci construisent leurs données et dont celles-ci participent d'une connaissance générale de la profession d'architecte. Ont ainsi été analysées les données émanant les institutions, suivantes qui ont également été contactés,: CNOA, MAF, DAEI, FIF-PL et FAF-P¨L, CIPAV, INSEE, CAUE, OPQU, FFB, UNA-PL, FNAU, DEPS-MCC, DCASPL. Pour chacun de ces organismes producteurs de données nous avons fait le point sur les modes de production et d'exploitation des données.

Le tableau qui suit reprend et commente la liste des structures qui emploient et/ou recensent des architectes, après cette première phase d'état des lieux hors CNOA. Un tel tableau (outil de travail *« in progress »*) pourrait former la base de discussion pour la mise en place d'une concertation entre les différents acteurs pour la production d'une démarche d'observation régulière.

STRUCTURES	***COMMENTAIRES (SUITE A CONTACTS ET ANALYSES DES DONNEES PRODUITES) HORS CNOA***	***CONTACTS***
MAF	Données incontournables. Régulièrement enregistrées (annuelles) et mises à jour elles permettent de mesurer à la fois le poids et l'activité économique de la profession au niveau des marchés de la maîtrise d'œuvre et de cerner l'évolution des types de marchés investis par les architectes. Celles-ci concernent les architectes qui sont à la tête d'une unité de production d'architecture (libéraux, sociétés…) et n'exploitent pas les aspects socio-démographiques de leurs adhérents. Ainsi, les données économiques proposées concernent une population qui non seulement n'est pas équivalente à celle du CNOA (absence de recoupement des bases de données), mais elles n'offrent qu'une vision macro-économique des travaux des architectes (une mesure d'ensemble de la place des architectes dans les marchés du bâtiment mai pas de mesure par taille des agences, par mode d'exercice, ni par âge…). Elles présentent également l'intérêt de saisir le type de missions prises en charge. A noter que la MAF assure également les architectes d'intérieur, les ingénieurs conseil, les économistes et les paysagistes, mais que tous les architectes ne sont pas inscrits à la MAF.	MAF, 9 rue Hamelin 75 783 Parsis, cedex, 16 01 53 70 30 00 Contact avec le service « documentation et statistiques ». Mme Levy-Villard et M. Savin, Ariette.levyvillard@maf.fr (www.maf.fr)
CIPAV	Données de revenus à partir de la collecte des cotisations sociales. Fourniture des données à la demande : BNC par tranches de revenus et tranches d'âge. Données à l'année N disponibles en fin d'année N+2. Dernière années connue 2005-2006. Données ventilées par sexe et âge.	Anh Dao Nguyen 01 42 99 99 76 Ngyen.anh.dao@groupe-berri.org
INSEE	L'INSEE dispose de trois types de sources utiles pour connaître la situation des architectes : Le RGP (recensement général de la population) adopte le code 382A de la nomenclature des CSP pour regrouper les architectes se déclarant salariés. La nomenclature a changé en 2003 mais le code reste le même. « L'enquête emploi » (AEA) établie à partir du RGP pour la branche « activités d'architecture » renseigne sur l'emploi dans les agences d'architecture, le nombre de salariés des structure d'architecture et d'en saisir le taux de chômage. Selon la définition de l'INSEE, l'enquête Emploi est « une des pièces centrales du dispositif statistique de connaissance de l'emploi et du chômage. Elle est la seule source permettant de mettre en œuvre la définition du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT). Elle fournit des données originales sur les professions, l'activité des femmes et des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires et les salaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs ainsi que les changements de situation vis-à-vis du travail : passage de la scolarité à la vie professionnelle, de l'activité à la retraite, changements de profession. Enfin la classe d'activités (742 A en 2003 et 7111 Z en 2008 du fichier Siren) permet d'approcher les activités d'architecture et non les « architectes » (au sens du nombre d'entreprises classées dans cette branche d'activités). Cette	

	classe comprend « la conception de projets architecturaux : « conception de bâtiments et établissement de plans architecturaux, l'urbanisme et l'architecture paysagère, les activités de conseil en matière d'architecture ». Elle comprend depuis 2003 les agences d'urbanisme mais exclut la construction de maisons individuelles et la décoration intérieure. Cette base est donc très importante car elle permet d'approcher notamment les questions relatives aux chiffres d'affaire, au nombre de salariés. Un déclinaison fine permet d'appréhender les composantes de l'activité.	
DCASPL (Ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat et des professions libérales)	Publication d'un rapport d'observation sur « L'économie générale des entreprises libérales », 2006, qui recoupe un certain nombre de données d'autres types d'activités libérales qui sont comparées à celles des architectes (la base de définition retenue est celle de l'INSEE et non celle du CNOA). Définit un champ d'observation des professionnels libéraux et des entreprises libérales qui présente l'avantage d'avoir déjà collecté et cumulé les données d'organismes comme la CAMPLP, CAMPLIF, l'UNEDIC. Cette source parait aujourd'hui incontournable. Publication du prochain rapport (2007) en 2009.	pme.gouv.fr 3/5 rue Barbet de Jouy 75 007 Paris Tel : 01 43 19 36 36 Sous Direction A « Etudes, statistiques et relations avec les organisations professionnelles » (Guy Enjalbert : 01 43 19 77 44 et Thierry Pean)
DEPS	Les notes de « l'observatoire de l'emploi culturel » de la DEPS du Ministère de la culture présentent l'intérêt de pouvoir rapporter les données concernant les architectes (selon l'exploitation de l'enquête emploi de l'INSEE) à l'ensemble d'un secteur. Cf. *« L'emploi dans les professions culturelles en 2004 d'après l'Enquête Emploi de l'INSEE »*, série « Données de cadrage », n°45, mai 2006. Elles permettent particulièrement d'approcher la question du salariat des architectes dans le secteur « activités d'architecture » et proposent également une répartition des chiffres d'affaires déclarés par les agences d'architecture selon des classes de produits (cf. Les chiffres clés de la culture, 2006, p. 27). Concernant le salariat les postes retenus sont ceux de la nomenclature de l'enquête emploi de l'INSEE (les CSP). Il s'agit des postes 312f (« architectes libéraux ») et 382b (« architectes salariés »). Autrement dit il s'agit ici non pas des architectes diplômés ou des inscrits à l'Ordre mais des individus qui au cours de l'enquête se sont déclarés architectes.	DEPS – MCC 182 rue Saint Honoré 75 033 Paris Cedex 01 (Responsable des études emploi : Frédérique Patureau)
Fonction publique d'Etat	Données DEP, enquête, « chiffres clés 2006 ».	http://www2.culture.gouv.fr/deps/
Fonction publique territoriale	Dispose d'un observatoire (www.cnfpt.fr) ventilant les activités (36 secteurs d'activités) et missions et compétences qui ne permet pas de localiser les personnels ayant une formation d'architecte et employés pour cette compétence (concepteur paysagiste, architecte, urbaniste sont ainsi identifiés en catégorie A). Un recensement par région permet un repérage par « métier » de la fonction publique, mais ne permet pas de recenser les architectes.	Observatoire de la fonction publique territoriale Secrétariat : 01 55 27 42 12 Mme Rustand : 01 55 27 42 25 (chargé de l'Ile de France)
MCC/DAPA Observatoire de la scolarité et de l'insertion	Données annuelles sur la situation des effectifs étudiants indiquant le nombre des diplômés des écoles d'architecture sous tutelle du MCC (nombre, sexe, école, nationalité). Les données restent à considérer avec précaution dans la mesure	Francis Lew, MCC/DAPA, SD des formations et de la recherche Francis.lew@culture.gouv.fr 01 40 15 32 64

professionnelle	où les informations demandent un temps de collectes et de retour long d'une part et d'autre part dans la mesure où les états annuels publiés sont « provisoires » et nécessitent des validations a posteriori. Une enquête périodique est réalisée sur l'insertion professionnelle des diplômés (dernière en date 2005).	
Ecoles d'architecture de Grenoble, Lyon et Saint Etienne	Observatoire régional du devenir professionnel des diplômés de ces écoles. Enquêtes périodiques du même type que celles menées par l'Observatoire de la scolarité du MCC (dernière en date 2006). Enquêtes du même type dans les écoles de Montpellier et Clermont Ferrand. Réalisées sur des effectifs restreints elles ont l'intérêt de renseigner les types de structures et domaines d'activités des architectes.	Martine Veillerot, Ensa de Grenoble veillerot.m@grenoble.archi.fr 04 76 69 83 15
OPCAPL (ancien FAF-PL)	Fond de formation des « architectes salariés » : devenu aujourd'hui OPCA-PL. Concerne principalement les salariés des agences d'architecture. Dispose d'un « observatoire des métiers et professions libérales » (dernière édition en 2007 pour des données sur l'année 2006). Permet de bien cerner l'évolution et les données relatives au salariat dans les agences. Données à considérer avec précaution car il n'est pas toujours possible de séparer architectes et architectes d'intérieur. Compte à ce jour 7900 entreprises libérales et 27 243 salariés des agences d'architecture.	www.opcapl.com OPCA PL (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales) 52-56, rue Kléber 92309 Levallois Perret, Cedex
FIF-PL	Fond d'assurance formation des architectes libéraux. Pas de données produites régulièrement mais possibilité d'obtenir des données sur demande spécifique.	35-37 rue de Vivienne, 75 083 Paris Cedex 02 Tel : 01 55 80 50 00 Contact : Laurence Verta : 01. 55. 80 50. 18 verta@fifpl.fr www.fifpl.fr
UNASA	Union nationale des associations agréées. Regroupe les professionnels libéraux (34 445) qui sont affiliés pour leur comptabilité à des associations agréées. L'Unasa est la fédération la plus importante (regroupement de 73 associations agréées). Dispose de données à jour (2006) sur les recettes et les résultats de 1999 à 2006 et souhaite développer un observatoire plus précis. (www.unasa.org).	Isabelle Hurier, Secrétaire générale, 36 rue de Picpus, 75 012 Paris, Tel : 01 43 42 38 09
FN-CAUE	Un recensement et une enquête complète sur les architectes en CAUE est en cours d'élaboration. Les CAUE ont rédigé une nouvelle convention et souhaitent mieux cerner leurs effectifs.	20-22 rue du commandeur 75 014 Paris Ludivine Lesoin, chargé des études statistiques 01 43 22 07 82
OPQU	Office de qualification professionnelle des urbanistes. Dispose d'un annuaire (élaboré avec la SFU) et d'une récente enquête « référentiel d'activité » de laquelle il est possible de dégager le nombre d'architectes qui sont qualifiés urbanistes.	5 rue St Pantaléon, 31 000 Toulouse, 05 62 27 07 34 www.opqu.org

Archibat	Structure d'emploi intérimaire des architectes. Permet d'avoir une vue qualitative, voire de construire des indices sur les rotations de main d'œuvre dans les agences d'architecture, comme sur le type de missions réclamées par les différents type d'employeurs aux architectes. Dispose d'un enregistrement informatique des demandes (employeurs : 14 000 et architectes : 12 000) depuis 1997, qui reste à exploiter (âge, sexe, année du diplôme, type de demande, évolution…). Un travail sur ces données permettrait de visualiser clairement les rotations et les cycles du marché de l'emploi des architectes.	Hotel de Retz, 9 rue de Charlot, 75 013 Laurant Bluwol, 01 42 71 71 01